

# BULLETIN DU COMITÉ DE L'ASIE FRANÇAISE

PUBLIÉ MENSUELLEMENT

Sous la direction de M. Robert de Caix de Saint-Aymour

Avec la collaboration de MM. Jean-Louis Deloncle; Henri de Peyerimhoff de Fontenelle; Charles Mourey; Edouard Payen; Paul Labbé; J.-H. Franklin, etc.

Adresser toutes les communications relatives à la rédaction au *Bulletin du Comité de l'Asie Française*,  
Paris — 19, rue Bonaparte, 19 — Paris.

## SOMMAIRE

Le Comité.....	337
La Guerre, par JEAN DE PLAMONT.....	337
La Nouvelle Alliance anglo-japonaise, par R. C.....	344
Le Boycottage des marchandises américaines en Chine et l'éveil du nationalisme chinois, par PAD.....	349
L'Extrême-Orient à l'exposition universelle de Liège, par HENRI FROIDEVAUX.....	352
Choses d'Arabie.....	353
Une Expédition à Célèbes.....	356
Asie Française : Les administrateurs et les langues orientales. — A la commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine. — La taxe municipale sur les indigènes. — Le régime des concessions en Cochinchine. — L'organisation de la médecine indigène.....	358
Chine : Le boycottage des marchandises américaines. — Le rachat du chemin de fer Hankéou-Canton. — Le chemin de fer de Changhaï à Nankin. — L'Autriche-Hongrie et l'Extrême-Orient.....	360
Asie Russe : Une députation kirghize à Saint-Petersbourg.....	362
Turquie : La conspiration arménienne de Smyrne (lettre de M. ALBERT VOGT).....	363
Perse : La frontière du Seistan. — Projets de chemins de fer russes.....	364
Asie Anglaise : Création d'une nouvelle province dans l'Inde. — Le commerce de la Birmanie en 1904.....	365
Nominations officielles.....	367

## LE COMITÉ

Le Comité de l'Asie Française vient d'être informé par les soins du ministère du Commerce qu'un diplôme de Médaille d'or lui a été accordé par le jury des récompenses de l'Exposition internationale de Liège pour l'exposition de la collection de son Bulletin qu'il a faite dans la section coloniale française.

## LA GUERRE

### ÉPILOGUE

Ayant commencé la guerre par un coup de théâtre, les Japonais ont voulu la finir par un autre coup de théâtre, et à la torpillade inopinée de Port-Arthur ils ont donné pour pendant, dix-huit mois plus tard, la brusque volte-face de Portsmouth. Ceux qui n'ont pas attendu les événements récents pour découvrir le peuple japonais n'ont pas été étonnés, outre mesure, par l'événement; car ils savaient bien, pour l'avoir étudiée dans l'histoire du passé, que l'âme de ce peuple est faite des contrastes les plus singuliers et qu'en particulier la lutte des mikados contre les shôguns a eu parfois les dénouements les plus déconcertants pour notre jugement d'Européens. Il n'en est pas moins vrai que la satisfaction éprouvée par le monde entier à la nouvelle de l'heureuse issue des négociations a été doublée d'une surprise à peu près générale, puisque, dans les derniers jours du mois d'août, le président Roosevelt lui-même semblait avoir perdu tout espoir. Persuadés que nos lecteurs n'ont pas attendu la fin de septembre pour se mettre au

courant des péripéties de la conférence de Portsmouth, nous ne leur en infligerons pas le récit. Il faut seulement noter que la même autorité aura commandé au Japon l'ouverture et la cessation des hostilités: le conseil des *Genro* ou des Anciens, composé des grands serviteurs du pays, de ceux qui se sont illustrés dans l'armée, la marine ou la politique, et qui, à la voix du Mikado, sortent de leur retraite, chaque fois qu'il s'agit de fixer les destinées de l'Empire. N'est-ce pas là une institution que plus d'une nation occidentale pourrait envier au Japon? Ce sont les Ito, les Inouyé, les Yamagata, les vrais auteurs de la rénovation japonaise, qui se sont réunis, à Tokyo le 28 août dernier. On ne saura probablement jamais ce qui s'est dit dans cette assemblée; mais ce qu'on sait bien, c'est que le lendemain 29, alors que M. Witte remettait aux plénipotentiaires japonais un véritable ultimatum, repoussant toute indemnité et limitant à la moitié de Sakhaline les concessions territoriales, on entendit le baron Komura, si intransigeant la veille, déclarer que son gouvernement acceptait dans leur intégralité les propositions russes.

La paix était faite.

Elle était faite sur les bases de *Futi possidetis*, qui sont en somme les plus raisonnables de toutes, quand aucun des deux adversaires n'a été frappé au cœur. Le Japon établit son protectorat sur la Corée à la façon dont nous faisons fonctionner le nôtre en Tunisie. Il se substitue à la Russie dans la prise à bail de Port-Arthur et de Dalny. Il acquiert les voies ferrées de la Mandchourie méridionale jusqu'à la station de Kouang-tcheng-tsé, point que Liniévitch tenait encore, et garde définitivement la moitié sud de Sakhaline, jusqu'au 50° parallèle, c'est-à-dire la seule partie de l'île qui soit intéressante, à cause des pêcheries. Il fait enfin reconnaître à ses nationaux des droits de pêche dans les eaux territoriales russes des mers d'Okhotsk et de Behring. De son côté, la Russie conserve la possession du chemin de fer de Vladivostok qui traverse la Mandchourie septentrionale, et le tronçon Kharbine-Kouang-tcheng-tsé, tenant ainsi les Japonais éloignés de l'importante bifurcation de Kharbine. Elle détient encore la partie nord de Sakhaline, dont l'unique utilité, à vrai dire, est de protéger l'embouchure de l'Amour (1). Disons enfin, pour déterminer le régime sous lequel vivra désormais l'infortunée Mandchourie, qu'elle devra être évacuée dans un délai maximum de dix-huit mois par les armées belligérantes, qui n'y laisseront que des effectifs calculés à raison de quinze hommes par kilomètre de voie ferrée. Ainsi percée de l'Est à l'Ouest et du Nord au Sud par une double tranchée qui sera le véhicule d'une double immigration russe et japonaise, la Mandchourie sera restituée à la Chine, conformément aux solennelles promesses du gouvernement japonais.

(1) Le nord de Sakhaline est un des pôles du froid, malgré sa latitude relativement peu élevée. On y constate des températures de - 50°, plus basses que celles qu'a subies Nansen, par 86° de latitude.

\* \* \*

Par un phénomène assez rare dans les annales du monde, cette paix, qui semble faire le bonheur des puissances neutres, dont elles se congratulent toutes (avec plus ou moins de sincérité d'ailleurs), a été accueillie fraîchement par les principaux intéressés, et plus fraîchement encore par les vainqueurs que par les vaincus! Il est bien entendu qu'en Russie le parti de la guerre à outrance s'est cru obligé de jeter les hauts cris au nom du prestige et de l'honneur russes compromis. Mais, dans ce pays, la masse des gens intelligents a compris qu'après tant d'héroïsme déployé sur terre et sur mer, l'honneur était sauf, et que, si le prestige était incontestablement diminué, c'était par l'imprévoyance et l'incapacité des chefs, par les lamentables incidents maritimes et militaires de la mer Noire et de l'intérieur de l'Empire, plutôt que par les conditions relativement douces d'une paix devenue inévitable. Au Japon, au contraire, le mécontentement a été plus profond, et sans prendre au tragique le tapage de la populace de Tokyo et de Yokohama, savamment excitée par des articles de journaux, on ne peut nier que le pays s'attendait à un triomphe plus complet. Ce n'est pas tant la question de l'indemnité qui lui tenait au cœur, que la séduisante perspective de la mer du Japon devenue lac japonais par l'éviction des Russes de l'île Sakhaline tout entière, de la Province Maritime et de Vladivostok, et leur rejet définitif dans la forêt de Transbaïkalie. Assurément, la réalisation de ce programme n'aurait pas accru beaucoup les avantages matériels que les Japonais viennent de conquérir. La Province Maritime est encore un grand cadre vide dont les Russes n'ont pu tirer aucun parti, et qui n'est peut-être pas digne de l'effort considérable qui serait nécessaire pour mettre en valeur. La Mandchourie, au nord de Kirin, n'a d'importance que parce qu'elle est traversée par le cordon ombilical de Vladivostok. Tout cela valait-il de faire durer la guerre plusieurs mois encore et de risquer d'épuiser financièrement le pays? Non, si l'on n'avait en vue que des profits immédiats; mais oui, si l'on regardait l'avenir et si l'on voulait rendre impossible la nouvelle guerre.

Il faut bien comprendre, en effet, que le traité, qui sera ratifié dans quelques jours à Pétersbourg et à Tokyo va consacrer l'existence d'un Etat-tampon qui ne sera autre que la Mandchourie. Or, l'Etat-tampon est bien une des plus funestes conceptions de la diplomatie. De ce que certains Etats-tampons ou neutres, tels que la Belgique ou la Suisse, subsistent en Europe à la satisfaction de tous, parce que ce sont des pays ayant une nationalité propre, surpeuplés, et par conséquent difficilement perméables, placés d'ailleurs sous la sauvegarde de pactes internationaux signés par l'Europe entière, il n'en faut pas conclure que les mêmes avantages se retrouveront dans les contrées exotiques, quand l'Etat-tampon,

incapable de se défendre lui-même, est placé entre deux races envahissantes dont les pionniers se heurtent perpétuellement, recourant à l'autorité locale pour trancher leurs contestations, et à leurs consuls quand ils ont reconnu l'impuissance de cette autorité locale. Il ne s'agit plus là de tampon, mais bien de pomme de discorde ! C'est en grande partie pour avoir voulu faire jouer ce rôle à la Corée que les Russes se sont trouvés dans la guerre présente. C'est ainsi que le Siam a failli brouiller sérieusement la France et l'Angleterre, que l'Afghanistan brouillera un jour l'Angleterre et la Russie, et que la Mandchourie, dont le traité de Portsmouth fait bel et bien un Etat-tampon (malgré la restitution à la Chine !), rend un nouveau conflit russo-japonais moins improbable que si une frontière bien nette avait été dès aujourd'hui délimitée.

La véritable faillite du plan japonais, si faillite il y a, ne réside donc pas dans l'abandon d'une indemnité impossible à extorquer, mais bien dans l'abandon de cette idée, que les hommes d'Etat japonais avaient pourtant exprimée à plusieurs reprises : rendre impossible un nouveau conflit avec la Russie, assurer définitivement la paix en Extrême-Orient. Il n'y aurait plus pour le Japon qu'un moyen héroïque de faire reposer cette paix sur des bases inébranlables, ce serait l'alliance avec son ennemi d'hier. Une partie de la presse japonaise avait soulevé cette question, mais il faut croire que le gouvernement n'y a jamais pensé, puisque la conférence de Portsmouth était à peine terminée que le monde apprenait le renouvellement de l'alliance anglo-japonaise !

\* \*

Il n'en fallait pas davantage pour expliquer par une pression venue du côté de l'Angleterre l'esprit subitement conciliant du Japon et sa renonciation à toute indemnité de guerre. Ce n'est un mystère pour personne que l'Angleterre désirait sincèrement la conclusion de la paix, parce que ses financiers, ses industriels et ses commerçants étaient excédés de la prolongation des hostilités, et que, d'autre part, ses diplomates jugeaient la Russie très suffisamment amoindrie en Extrême-Orient : aussi la presse anglaise avait-elle mis depuis quelque temps une sourdine aux éclats de sa russophobie. Il n'est donc pas impossible que le gouvernement britannique ait exprimé son désir à son allié ; mais de là à croire qu'il ait exercé sur lui une véritable pression et qu'il ait fait de l'acquiescement du Japon aux propositions russes une condition *sine qua non* du renouvellement de l'alliance, il y a loin. Cette alliance, ainsi qu'on s'en rendra compte plus loin, sert trop bien les intérêts de l'Angleterre pour qu'elle ait risqué de la voir rompre à la suite d'un excès de mauvaise humeur. Elle n'a d'ailleurs cessé de répéter à plusieurs reprises (elle l'aurait même fait comprendre au président Roosevelt) qu'elle n'entendait nullement gêner la liberté d'action de ses alliés, ni les empêcher

de recueillir les fruits de cette longue et rude guerre. Nous nous refusons donc à penser que le Conseil des Anciens de Tokyo était sous l'influence anglaise lorsqu'il prit sa décision. Est-ce à la détresse financière du Japon qu'il faut l'attribuer ? Outre que nous sommes là sur un terrain fort incertain, il est difficile d'admettre que le trésor japonais fût dans un tel état de délabrement qu'il interdisait catégoriquement la prolongation de la guerre, alors qu'il aurait suffi vraisemblablement d'une campagne de quelques mois pour rendre les Japonais maîtres de la Mandchourie septentrionale, à supposer bien entendu que l'armée d'Oyama fût en état de marcher !

La véritable cause de la modération des Anciens est donc, selon nous, que cette armée Oyama n'était nullement dans la situation brillante que disaient certaines dépêches. Il est plus que probable qu'elle ne s'était jamais remise de la terrible saignée de Moukden. Comment expliquer autrement son inaction ? Il est entendu que l'Etat-Major japonais nous avait habitués à de longues périodes d'immobilité après chacune des grandes batailles de Mandchourie ; qu'après la lutte gigantesque de Moukden il y avait un travail colossal à exécuter, la voie ferrée à refaire entièrement pour l'adapter au matériel japonais, les lignes de ravitaillement à installer, les corps à réorganiser, les communications à établir sur un front énorme avec les armées Kawamura et Hasegawa, à une époque où des pluies diluviennes transforment en marécages toute la plaine mandchoue. Il n'empêche que la bataille de Moukden date des premiers jours de mars, et que les Japonais ont eu de longs mois devant eux avant que le principe des négociations ait été accepté. Et l'acquiescement une fois donné aux propositions de M. Roosevelt, n'était-ce pas le cas de prendre des gages en Mandchourie comme on en prenait à Sakhaline ? Mais tandis qu'un corps expéditionnaire prenait fiévreusement possession de cette île, Oyama, à la surprise générale, restait immobile sans faire aucune tentative pour s'emparer au moins de la ligne Kouang-tcheng-tsé-Kirine, pour peser sur les décisions du tsar par un avantage quelconque remporté sur Liniévitch ? L'intérêt de cette marche en avant était tellement évident, que si Oyama ne l'a pas tentée, c'est qu'il ne le pouvait matériellement pas. Dira-t-on qu'en un moment où la paix semblait probable, il a reculé devant une effusion de sang ? Ce n'est pas le calomnier que de le croire incapable d'avoir eu cette pensée. Force nous est donc de tenir grand compte des correspondances qui annonçaient des épidémies graves dans les cantonnements japonais. Que ce soit pour cette raison ou pour une autre qu'Oyama n'ait pas bougé, nous sommes persuadé que la lumière se fera sur ce point, et qu'il sera établi tôt ou tard que le Conseil des Anciens a cédé devant un ensemble de considérations non seulement financières et politiques, mais encore militaires.

Loin d'avoir été la cause déterminante de la paix, le nouveau pacte anglo-japonais apparaît alors comme la conséquence de la cote mal taillée

que le Japon était obligé de prendre. Il lui importait en effet d'élargir les bases de l'alliance précédente, de façon que l'Angleterre lui garantît désormais ses nouvelles acquisitions. S'il faut en croire les renseignements qui arrivent de différents côtés touchant la nouvelle convention, ce serait chose faite... De son côté, le Japon s'engagerait à donner son appui à l'Angleterre en cas d'agression contre les colonies britanniques d'Asie. Les deux puissances veilleraient au maintien du *statu quo dans l'Asie entière* (sauf l'Empire turc) et exerceraient une action combinée contre toute nation étrangère, même isolée, qui tenterait de modifier la situation asiatique actuelle ou attaquerait l'un des deux alliés.

« Si tels sont bien les termes du traité anglo-japonais qui a été signé le 31 août, il n'est pas exagéré de dire que ce traité est plus désastreux pour la Russie que celui qu'elle va elle-même signer avec le Japon pour mettre fin à la guerre. Elle ne pourrait désormais rien tenter contre l'Inde sans mettre en péril tous ses intérêts en Extrême-Orient, et, inversement, toute tentative de revanche sur le Japon l'exposerait à combattre l'Angleterre. Quant à cette dernière, elle a évidemment fait un coup de maître, et cette défense indirecte de l'Inde par l'armée japonaise peut être considérée comme le chef-d'œuvre de sa diplomatie : diplomatie habile assurément, mais qui doit ses succès répétés au peuple énergique et persévérant qu'elle a derrière elle, plus encore qu'à sa propre habileté ! Si l'on considère d'autre part que l'essor de la Russie en Extrême-Orient est pour longtemps comprimé et que, par le maintien du *statu quo* en Asie, l'Allemagne est discrètement invitée à rester confinée dans son étroit territoire de Kiaotchéou, on comprendra tous les avantages que l'Angleterre a tirés d'abord de la guerre et ensuite de la cessation des hostilités. Et pourtant on ne peut lui reprocher d'avoir en dernier lieu joué le Japon, puisque encore une fois ce dernier, pour s'assurer la permanence de ses nouvelles conquêtes, devait nécessairement recourir à une alliance, soit russe, soit anglaise ! C'est cette dernière qu'il a choisie, et l'avenir dira s'il a eu raison.

Mais quand on jette un coup d'œil d'ensemble sur les guerres qui ont éclaté dans le monde depuis celle de 1870, on est bien obligé de constater combien la qualité de neutre, quand on sait prendre l'attitude qui convient, est profitable. Depuis trente ans les neutres ont été souvent plus avantagés que le vainqueur lui-même. C'est ainsi qu'en 1878 sa rude campagne de Turquie n'a rapporté à la Russie que des rectifications de frontière en Europe et en Asie, et une indemnité pécuniaire qui n'est pas encore réglée à l'heure qu'il est ; tandis que l'Autriche, pour ne parler que des grandes puissances, s'adjugeait le beau morceau de la Bosnie et de l'Herzégovine. De même la guerre sino-japonaise profitait surtout à la Russie. Celle du Transvaal a été aussi funeste à l'Angleterre qu'aux Boers. Il n'y a eu que le court conflit hispano-américain qui a été *payant* pour le vainqueur, à cause de la disproportion des forces et de

la facilité de la victoire. Nous ne voulons pas dire que la guerre qui vient de finir ait été stérile pour le Japon. Il étouffait dans ses anciennes limites ; sa surpopulation lui faisait un devoir impérieux d'acquiescer des territoires colonisables. Il a maintenant la Corée et la Mandchourie méridionale, de quoi abriter pendant longtemps les essais japonais. Mais ces territoires, il les a chèrement payés de son sang et de son or. Et pendant ce temps, l'Angleterre, moyennant le prêt de quelques centaines de millions à gros intérêt, prenait les avantages que l'on sait. Il y a là évidemment matière à réflexion, et peut-être dans un avenir lointain, après toute une série de guerres *non payantes*, trouvera-t-on aux « Conférences de la Haye » un attrait qu'elles n'ont pas encore...

\* \*

Avant de déposer la plume et de faire disparaître du Bulletin une rubrique qui est déjà un anachronisme, qu'il nous soit permis de tirer en quelques mots la moralité de cette guerre.

La tournure qu'ont prise les événements a causé à la plupart de nos compatriotes une déception profonde. De ce que nous étions renseignés amplement sur les effectifs imposants de l'armée russe et sur son organisation fort ingénieuse, étant donné les difficultés du problème à résoudre, nous nous étions crus en droit de penser que nos alliés possédaient un instrument de guerre formidable, et nous n'avions pour eux d'autre appréhension que celle qui résultait de la nécessité de transporter et de ravitailler 4 ou 500.000 hommes à une distance énorme. Faire passer un chameau par le trou d'une aiguille, soulever un gros poids au bout d'une canne à pêche (pour employer les métaphores les plus usitées), voilà seulement ce qui pouvait faire douter du triomphe des Russes. Or ce double tour de force a été réalisé, et en temps utile, grâce à l'extraordinaire lenteur de la stratégie japonaise. Et pourtant le succès n'a pas couronné cet effort ! On voit donc combien il est imprudent de porter un jugement ferme sur une de ces gigantesques armées, ou plutôt sur une de ces nations armées d'aujourd'hui, quand elle n'a pas été soumise depuis longtemps à l'épreuve d'une grande guerre. On dit maintenant, pour tout expliquer, que la Russie n'était pas prête. Formule commode, mais radicalement fautive, si l'on n'entend viser qu'un défaut d'organisation matérielle, qu'un retard dans les mesures préparatoires à la guerre. Certes, le gouvernement de Pétersbourg a été surpris par la brusque agression japonaise, mais il a eu ensuite tout le temps nécessaire. Il faut donc voir l'échec de la Russie là où il est réellement, c'est-à-dire dans l'infériorité de son corps d'officiers, pris dans son ensemble. Car les armées modernes, avec le service à court terme, sont ce que les fait leur corps d'officiers, seul élément permanent d'une masse incessamment renouvelée. Quant à cette masse elle-même, il suffit, pour qu'on en puisse tirer bon parti, qu'elle

possède les deux qualités indispensables au soldat, courage et endurance; et sous ce rapport la race russe n'a rien à envier à aucune autre. Mais, à lire certaines correspondances de Mandchourie, on se croirait revenu à cent ans en arrière: tellement les différents types d'officiers russes d'aujourd'hui ressemblent à ceux que Tolstoï décrivait magistralement dans *la Guerre et la Paix*. A côté d'individualités remarquables qui feraient honneur à n'importe quel pays, on trouve des chefs peu conscients de leur lourde responsabilité, et des officiers subalternes chez qui l'instruction, et surtout l'éducation militaire, laisse trop à désirer. On comprend alors que si la santé d'une armée souffre quelquefois du régime démocratique, à cause de la fureur de changement d'un contrôle tracassier et d'une ingérence brouillonne, tout ne va pas au mieux des intérêts militaires sous un régime autocratique. Sous le premier on s'agite, et sous le second on se fige, à moins que l'autocrate ne soit lui-même soldat dans l'âme, et capable de briser toutes les coteries pour le bien de son armée. Le corps d'officiers russes, manifestement hétérogène, est un peu l'image de la société russe, en quelque sorte inorganisée, parce que l'élévation des familles n'y est due qu'à la faveur impériale, et que l'absence de certains éléments, tels que les classes moyennes, y laisse comme des trous dans une construction. Au reste, qui ne voit que ce sont les maladies du corps social, bien plus que les faiblesses de l'armée, qui ont rendu la paix nécessaire? La rénovation de l'armée russe n'est donc pas seulement un problème militaire, mais un problème social, dont la solution demandera du temps et des efforts, mais sera singulièrement facilitée par les brillantes qualités de la race slave. Il faudra seulement qu'en haut lieu il se trouve une intelligence droite et une main ferme.

C'est là, semble-t-il, ce qui devrait préoccuper la nation russe, plus que la réfection de sa flotte, dont il est déjà question. L'issue de cette guerre devrait en effet la convaincre que *son avenir est sur terre*. Un empire massif ne formant qu'un bloc, ne nécessitant pas de communication maritime, aucune colonie d'outre-mer, une marine marchande insignifiante, une seule base navale libre de glaces en toute saison (Libau), voilà tout un ensemble qui tend à prouver que d'ici longtemps une flotte de guerre ne sera pour la Russie qu'un luxe. Les cuirassés qu'elle va se procurer, à grands frais, n'auront leur utilité que le jour où les victoires de ses armées de terre auront débloqué la mer Noire et lui auront conquis la seule base qui la fera jamais une grande puissance maritime, c'est-à-dire Constantinople.

\* \* \*

Si l'armée russe était mal connue chez nous au début des hostilités, l'armée japonaise ne l'était pas du tout, et beaucoup de nos publicistes se

livrèrent à son égard à un dénigrement systématique, comme si les chances de nos alliés avaient dû s'en trouver augmentées. Ce sont les mêmes qui prodiguent aujourd'hui aux Japonais les marques d'une admiration sans bornes, et quelque peu exagérée, du moins en ce qui concerne l'armée de terre.

De la marine, en effet, on doit dire en toute justice qu'il était impossible de faire mieux qu'elle n'a fait, et que jamais peut-être amiral ne s'est plus complètement acquitté de sa tâche que l'amiral Togo. A supposer même que les escadres russes, constituées comme l'on sait, fussent une proie facile à saisir, il n'en resterait pas moins des preuves irrécusables de la haute valeur de la marine japonaise. Après le nombre insignifiant des avaries et des accidents au cours d'une si longue campagne, ce qui frappe le plus c'est l'aisance avec laquelle les arsenaux japonais ont subvenu à une énorme dépense de munitions. On sait en effet que la fabrication intensive des gros projectiles actuels nécessite un outillage très compliqué, qu'il ne faudrait pas songer à improviser au cours d'une guerre. A cet égard, peu de marines européennes auraient pu rivaliser avec celle du Japon.

Mais ce n'est pas calomnier l'armée de terre que de constater que son triomphe a été moins complet que celui de la flotte. Le *manque à gagner*, qui a été manifeste à plusieurs reprises, paraît devoir être imputé au haut commandement, c'est-à-dire à l'organe qui conçoit l'opération à exécuter. Au contraire, les états-majors qui en règlent les détails pour la rendre exécutable, et les troupes qui l'exécutent, ont été généralement au-dessus de tout éloge. L'hésitation des généraux est surtout visible dans la première partie de la guerre (la plus intéressante au point de vue stratégique), qui a précédé l'ère des grandes batailles. Nous avons fait ressortir notamment combien la situation de l'armée russe était critique aux mois de juin et de juillet 1904, et quel désastre elle aurait probablement subi si Kuroki s'était porté rapidement sur la voie ferrée au lieu de s'éterniser d'abord à Feng-hoang-tcheng, et de régler ensuite minutieusement sa marche sur celle d'Oku et de Nodzu. Plus tard, lorsque toutes les armées japonaises se sont trouvées réunies sous le commandement du maréchal Oyama, l'impulsion a été plus vigoureuse, et beaucoup en attribuent l'honneur au remarquable chef d'état-major qu'était le général Kodama. Pourtant les grandes batailles de Liao-yang et du Cha-ho rentrent encore dans la catégorie des batailles de soldats, gagnées à coup d'hommes, plus sanglantes que décisives. Il faut arriver à celle de Moukden, pour pouvoir admirer sans réserve à la fois la stratégie et la tactique japonaises.

Une lettre curieuse adressée par le général Nogi au ministre de la Guerre, et reproduite par le *Times*, semble indiquer que les généraux japonais n'étaient pas les derniers à reconnaître leurs fautes. Le ministre de la Guerre avait écrit à Nogi pour lui adresser ses condoléances au sujet

de la mort de son fils, et ses félicitations pour la prise de Port-Arthur. Dans sa réponse, Nogi, après avoir parlé de son fils comme un Romain antique eût pu le faire, ajoute : « Ne me félicitez pas de ce que j'ai fait à Port-Arthur, je ne le mérite pas. Il n'y a rien de plus *anti-scientifique* que la façon dont j'ai conduit les opérations. J'ai fait des pertes immenses pour lesquelles je suis sans excuse. Je n'ai qu'à implorer le pardon de l'Empereur ». Il n'y a peut-être dans cette lettre qu'une manifestation de cette politesse raffinée en honneur chez les Japonais comme chez les Chinois, qui veut qu'on s'humilie en toute circonstance, et que nous autres Européens trouvons pour cette raison assez voisine de l'hypocrisie. Mais il n'est pas défendu non plus d'y voir une pointe de sincérité et le regret des erreurs commises.

Quoi qu'il en soit, l'armée japonaise, qui se reproche, dit-on, de n'avoir pas annihilé son adversaire, et que les lauriers de la flotte empêchent de dormir, n'en a pas moins conduit cette guerre à son très grand honneur. Elle doit cela beaucoup au merveilleux tempérament de ses soldats, mais plus encore à son corps d'officiers, bien homogène, issu de cette antique caste militaire des samouraï, ayant dans le sang l'amour de son métier, d'autant plus redoutable que ses membres joignent à la science moderne les passions du moyen âge, et aussi, sachons le reconnaître, un esprit profondément religieux. Ce serait donner une entorse à la vérité que de ne pas signaler cette caractéristique. On a pu remarquer d'ailleurs que toutes les proclamations des généraux japonais finissaient par cette phrase : « *Nos victoires sont dues aux vertus éminentes de l'Empereur et aux esprits de nos aïeux.* » Formule vide de sens si on ne veut y voir que l'expression d'un patriotisme exalté, mais qui s'explique si l'on songe que pour les Japonais leur Mikado est d'essence divine, et tous leurs ancêtres deviennent eux-mêmes, dans l'au-delà, des génies supra-humains.

A mesure que les documents authentiques afflueront en Europe, on verra éclore, à propos de cette guerre, une littérature touffue, qui prétendra en tirer de multiples enseignements. Il y a là assurément une mine riche à exploiter au point de vue de l'étude de la *tactique de combat*, mais on fera fausse route, selon nous, si l'on y cherche autre chose, du moins en ce qui concerne la guerre sur terre. Une stratégie européenne qui s'inspirerait des principes des Japonais, qui imiterait leurs minuties et leurs lenteurs, serait vouée à l'insuccès. Une campagne dans l'Europe occidentale ne durera pas dix-huit mois, et nous ne connaissons pas, pour réparer nos pertes, ces interminables périodes de repos qui alternaient en Mandchourie avec les périodes de crise. Pour concentrer, mouvoir et ravitailler avec la rapidité désirable des contingents trois ou quatre fois plus forts que ceux d'Oyama, pour livrer des batailles près desquelles celle de Moukden paraîtra petite, il faudra à notre généralissime, à nos commandants d'armées et de corps d'armée et à nos

états-majors des talents qui n'ont aucune chance de s'acquérir à l'école des Japonais.

JEAN DE PLAMONT.

P. S. — *Tableau récapitulatif des pertes russes et japonaises.*

NOM ET DATE DE L'ENGAGEMENT	JAPONAIS	RUSSES
Yalou, 1 <sup>er</sup> mai 1904.....	4.039	2.398 (d'après Kouropatkine).
Ghisaulitai, 16 mai 1904.....	446	300 (minimum).
Nauchan, 26 mai 1904.....	4.207	3.370 (674 morts sur le champ de bataille).
Tétissé, 1 <sup>er</sup> juin 1904.....	4.163	9.270 (1834 morts sur le champ de bataille).
Fenchouilin, 27 juin 1904....	171	450 (90 morts sur le champ de bataille).
Kaïping, 8 juillet 1904.....	453	250
Motienling, 17 juillet 1904.	299	1.000 (minimum).
Kiatao, 19 juillet 1904.....	423	1.000 (id.)
Tatchikiao, 23 juillet 1904...	1.077	2.000 (id.)
Tomuching, 31 juillet 1904.	860	4.250 (850 morts sur le champ de bataille).
Yantzuling, 1 <sup>er</sup> août 1904...	946	2.000 (minimum).
Liao-yang, 4 sept. 1904 ...	17.613	25 000 (id.)
Chaho, 14 octobre 1904.....	15.879	69 200
Quarante-six combats.....	7.200	7.395
Nioutchouang, 14 janv. 1905.	250	500 (minimum).
Heikoutai, 29 janvier 1905.	8 000	10 000 (id.)
Entre Heikoutai et Moukden.	650	1.525
Moukden, 19 fév.-16 mars 1905	52.500	152.500
Autour de Tchangtou, 3 avril-22 juin 1905.....	100	390
Autour de Fakoumen, 3 avril-22 juin 1905.....	50	340
Autour de Kaïyouen, 3 avril-22 juin 1905.....	75	800
Autour de Yengeching, 3 avril-22 juin 1905.....	70	600 (minimum).
Weïouanpaomen, 16 juin 1905	215	240 (id.)
Port-Arthur.....	50.000	20.000 (id.)
Sur mer.....	3.670	6.000 (id.)
TOTAUX.....	166.756	329.779

Le *Times* a dressé dernièrement un tableau des pertes russes et japonaises, d'autant plus intéressant qu'il indique la façon dont il s'y est pris pour faire ce travail. — Les Japonais ont publié des statistiques assez détaillées pendant toute l'année 1904, mais ils ont jugé plus prudent de ne pas continuer cette publication en 1905. En ce qui concerne notamment le siège de Port-Arthur et la bataille de Moukden, il a fallu avoir recours à des renseignements privés, et supputer les pertes en hommes d'après les pertes en officiers qui, elles, sont toujours connues par la *Gazette officielle*. Une précieuse indication (que nous avons nous-même donnée en son temps) a été fournie par la fête religieuse célébrée à Tokyo en l'honneur des morts, la liste en ayant été arrêtée à la date du 31 janvier 1905. Les prières ont été dites pour 28.999 soldats et 1.857 marins. En admettant qu'il faut compter 1 homme tué

Prisonniers : Japonais : 646 ; Russes : 67,701.

## Pertes subies par la flotte russe.

GENRE DE NAVIRES	AU DÉBUT DE LA GUERRE		COULÉS		PRIS		DANS LES PORTS NEUTRES		RESTANTS	
	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement
Cuirassés.....	15	180.980	12	144.958	2	23.410	1	11.912		
Croiseurs-cuirassés.	7	63.533	5	38.979					2	24.554
Cuirassés garde-côtes	3	13.212	4	4.126	2	9.086				
Croiseurs non cuirassés	13	64.416	6	26.341			5	29.115	2	9.960
Autres navires.....	21	76.793	14	25.222	1	11.700	2	11.449	4	28.422
Contre-torpilleurs...	24	10.290	19	5.666	2	590	11	3.334	2	700
<b>TOTAUX.....</b>	<b>83</b>	<b>410.224</b>	<b>57</b>	<b>245.292</b>	<b>7</b>	<b>44.486</b>	<b>19</b>	<b>56.810</b>	<b>10</b>	<b>63.636</b>

## Pertes subies par la flotte japonaise.

GENRE DE NAVIRES	AU DÉBUT DE LA GUERRE		COULÉS		RESTANTS	
	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement	Nombre	Déplacement
Cuirassés.....	6	86.299	2	27.757	4	58.542
Croiseurs-cuirassés.....	8	74.178			8	74.178
Croiseurs garde-côte.....	2	11.112			2	11.112
Autres croiseurs.....	20	68.481	4	12.733	16	55.748
Navires divers.....	18	26.689	4	4.797	14	21.892
Contre-torpilleurs.....	22	7.425	2	738	20	6.687
<b>TOTAUX.....</b>	<b>76</b>	<b>274.184</b>	<b>12</b>	<b>46.023</b>	<b>64</b>	<b>228.159</b>

pour 4 blessés, et que 10 0/0 des blessés succombent, les chiffres précédents donnent un total de 105.000 hommes touchés depuis le 8 février 1904 jusqu'au 31 janvier 1905. Si l'on y ajoute 8.000 hommes pour la bataille de Heïkoutaï, 52.500 pour celle de Moukden, et 500 pour les escarmouches du mois de juin dernier, on arrive à un total de 166.000 hommes, tués, blessés, ou morts de leurs blessures, jusqu'à la fin de juin 1905. — Du côté russe, les renseignements sont plus vagues. Dans bien des cas, on n'a eu d'autre indication que le nombre des morts abandonnés sur le champ de bataille. Les chiffres du tableau ci-contre, en ce qui concerne les Russes, seraient donc des minima.

Il résulte de la comparaison de ces deux tableaux que la flotte japonaise n'a pas été diminuée par la guerre. Ayant perdu 12 unités jaugeant 46.000 tonnes, elle en a pris 7 à l'ennemi, jaugeant 44.000 tonnes, sans compter les cui-

rassés qui ont sombré dans le port de Port-Arthur, et dont plusieurs sont déjà renfloués.

Enfin la flotte japonaise a capturé 45 navires de commerce jaugeant 110.000 tonnes (15 russes, 15 anglais, 6 allemands, 2 français, 2 américains, 1 hollandais, 2 autrichiens, 1 suédois, 1 norvégien). Huit autres navires ont été relâchés.

Les croiseurs russes ont coulé un certain nombre de navires neutres, 3 grands transports japonais et capturé 15 petits steamers ou voiliers jaugeant environ 4.000 tonnes.

J. P.

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle de 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

## LA NOUVELLE ALLIANCE ANGLO-JAPONAISE

Le nouveau traité d'alliance signé le 12 août entre l'Angleterre et le Japon a été publié le 26 septembre. A vrai dire, il n'a pas surpris beaucoup l'opinion : le bruit de sa conclusion courait depuis plusieurs semaines, une note Reuter l'avait confirmé, les journaux anglais avaient même résumé l'esprit du nouveau traité en indiquant les modifications qu'il apporte au traité du 30 janvier 1902. Par eux nous apprenions — et les événements nous disposaient à les croire — que l'alliance était étendue à des régions de l'Asie sur lesquelles elle n'avait pas porté jusqu'ici, c'est-à-dire toutes les approches de l'Empire indien, et qu'elle stipulait le *casus fœderis* dans l'éventualité où un des deux alliés serait attaqué par une seule puissance et non plus par une coalition de puissances. C'est, en effet, par ces deux points surtout que diffère du traité du 30 janvier 1902 ce nouveau traité du 12 août 1905 dont voici le texte :

### Préambule.

Les gouvernements de la Grande-Bretagne et du Japon, étant désireux de remplacer l'accord conclu entre eux le 30 janvier 1902 par de nouvelles stipulations, se mirent d'accord sur les articles suivants ayant pour objet :

1° La consolidation et le maintien de la paix générale dans les régions d'Asie orientale et d'Inde ;

2° La préservation des intérêts communs de toutes les puissances en Chine en assurant l'indépendance et l'intégrité de l'empire chinois et le principe de facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les puissances en Chine ;

3° Le maintien des droits territoriaux des hautes parties contractantes dans les régions de l'Asie orientale et de l'Inde et la défense de leurs intérêts spéciaux dans lesdites régions.

ARTICLE PREMIER. — Il est convenu que, partout où dans l'opinion, soit de la Grande-Bretagne, soit du Japon, quelques-uns des droits et intérêts mentionnés dans le préambule seront menacés, les deux gouvernements communiqueront l'un avec l'autre pleinement et franchement et considéreront en commun les mesures à prendre pour sauvegarder ces droits et ces intérêts menacés.

ART. 2. — Si, par suite d'une attaque non provoquée ou d'une action agressive, où que ce soit qu'elles se produisent, de la part de toute autre ou de toutes autres puissances, une des deux parties contractantes est impliquée dans une guerre pour la défense de ses intérêts territoriaux ou de ses intérêts spéciaux mentionnés dans le préambule, l'autre partie viendra immédiatement au secours de son allié et fera la guerre en commun et conclura la paix d'un accord mutuel avec elle.

ART. 3. — Le Japon possédant des intérêts politiques, militaires et économiques primordiaux en Corée, la Grande-Bretagne reconnaît au Japon le droit de prendre telles mesures de direction, de contrôle et de protection en Corée qu'il croira convenables et nécessaires pour sauvegarder et favoriser ces intérêts, pourvu toujours que ces mesures ne soient pas contraires au principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie des autres puissances.

ART. 4. — La Grande-Bretagne ayant un intérêt spécial dans tout ce qui concerne la sécurité de la frontière de l'Inde, le Japon reconnaît son droit de prendre à proximité de cette frontière telles mesures qu'elle jugera nécessaires pour sauvegarder ses possessions de l'Inde.

ART. 5. — Les hautes parties contractantes conviennent qu'aucune d'elles, sans consulter l'autre, ne conclura d'arrangement séparé avec une autre puissance au préjudice des objets exposés au préambule.

ART. 6. — En ce qui concerne la guerre actuelle entre le Japon et la Russie, la Grande-Bretagne continuera à maintenir une stricte neutralité, à moins que quelque autre puissance ou quelques autres puissances ne prennent part aux hostilités contre le Japon, auquel cas la Grande-Bretagne viendra au secours du Japon et fera la guerre en commun et fera la paix d'un accord mutuel avec le Japon.

ART. 7. — Les conditions dans lesquelles l'assistance armée sera donnée par l'une des deux puissances à l'autre dans les circonstances mentionnées dans le présent accord et les mesures par lesquelles cette assistance sera rendue utile seront réglées par les autorités navales et militaires des parties contractantes qui, de temps à autre, se consulteront l'une et l'autre, pleinement et librement, sur toutes les questions d'intérêt mutuel.

ART. 8. — Le présent accord, sauf les clauses de l'article 6, entrera en vigueur immédiatement après la date de sa signature et restera en vigueur pendant dix ans à partir de cette date.

Dans le cas où l'une ou l'autre des deux parties notifierait, douze mois avant l'expiration desdites dix années, son intention d'y mettre fin, l'accord continuera à les lier jusqu'à l'expiration d'une année à partir du jour où l'une ou l'autre des hautes parties contractantes l'aura dénoncé. Mais si, quand la date fixée pour son expiration arrivera, l'une ou l'autre des alliées est engagée dans une guerre, l'alliance devra continuer jusqu'à ce que la paix soit signée.

LANSDOWNNE.

HAYASHI.

Le marquis de Lansdowne a adressé la lettre suivante, le 6 septembre, à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg, sir Charles Hardinge, pour lui prescrire de communiquer le traité anglo-japonais au gouvernement russe :

### Lettre de lord Lansdowne à l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Petersbourg.

Je place sous ce pli, pour l'information de Votre Excellence, une copie d'un nouvel accord conclu entre le gouvernement de Sa Majesté et celui du Japon, en remplacement de celui du 30 janvier 1902. Vous vous empresserez de communiquer ce nouvel accord au gouvernement russe.

Il a été signé le 12 août, et vous expliquerez qu'il aurait été immédiatement rendu public si des négociations n'avaient été déjà engagées à cette époque entre la Russie et le Japon et si la publication d'un document semblable, tandis que ces négociations étaient encore en cours, n'eût été évidemment incorrecte et inopportune.

Le gouvernement russe reconnaîtra, je l'espère, que le nouvel accord est un instrument international qui ne suscitera la désapprobation d'aucune des puissances intéressées dans les affaires d'Extrême-Orient.

Vous devrez appeler spécialement l'attention sur les objets mentionnés dans le préambule comme étant ceux par lesquels la politique des parties contractantes est inspirée.

Le gouvernement de Sa Majesté croit qu'il peut compter sur le bon vouloir et l'appui de toutes les puissances dans ses efforts pour maintenir la paix dans l'Asie orientale et pour préserver l'intégrité et l'indépendance de l'empire chinois, ainsi que le principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie de toutes les nations dans ce pays.

D'autre part, les intérêts spéciaux des parties contractantes sont d'une nature sur laquelle celles-ci sont pleinement fondées à insister, et la déclaration que ces intérêts doivent être sauvegardés est de celles qui ne peuvent pas causer de surprises ni donner naissance à des malentendus.

L'appelle votre attention spéciale sur la rédaction de l'article 2, qui établit distinctement que c'est seulement dans le cas d'une attaque non provoquée contre l'une des parties contractantes par une ou plusieurs autres puissances et quand cette partie défend ses droits territoriaux et ses intérêts spéciaux contre une action agressive, que l'autre partie est tenue de venir à son aide.

L'article 3, qui traite de la question de la Corée, mérite une attention spéciale. Il reconnaît dans les termes les plus clairs la position prépondérante que le Japon occupe en ce moment et qu'il occupera dorénavant en Corée et son droit de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la protection de ses intérêts politiques, militaires et économiques dans ce pays. Il est toutefois expressément convenu que ces mesures ne doivent pas être contraaires au principe des facilités égales pour le commerce et l'industrie des autres nations. Le nouveau traité, sans doute, diffère visiblement, sur ce point, de celui de 1902. Il est devenu toutefois évident que la Corée, en raison de son étroite proximité de l'empire japonais et de son incapacité à rester isolée, doit tomber sous l'autorité et la tutelle du Japon.

Le gouvernement de Sa Majesté remarque avec satisfaction que ce point fut concédé sans difficulté par la Russie dans le traité de paix récemment conclu avec le Japon, et il a toutes les raisons de croire que d'autres puissances ont des vues semblables à l'égard des relations qui doivent persister entre le Japon et la Corée.

Le gouvernement de Sa Majesté croit pouvoir s'attendre à ce que l'alliance ainsi conclue, étant conçue en vue d'objets purement pacifiques et pour la protection de droits et d'intérêts dont la validité ne peut être contestée, sera regardée avec approbation par le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité. Il est en droit de croire que la conclusion de cette alliance peut ne pas avoir été sans exercer quelque influence tendante à faciliter la solution par laquelle on a si heureusement mis fin à la guerre et il a pleine confiance que l'alliance peut, pendant de longues années, contribuer à maintenir la paix du monde dans les régions qui rentrent dans son action.

La lettre de lord Lansdowne porte dans un renvoi au bas de la page :

Une dépêche semblable a été adressée à l'ambassadeur de Sa Majesté à Paris.

Comme nous le disions plus haut, le nouveau traité rend l'alliance à la fois plus étroite et plus large. Il fait aux parties contractantes des obligations plus étroites puisque, d'après lui, le *casus foederis* est celui d'une attaque ou d'une agression quelconque « de la part de toute autre ou de toutes autres puissances » contre l'un des deux alliés. Le traité de 1902, au contraire, n'obligeait chacun des deux alliés à intervenir que si l'autre était aux prises avec une coalition. Après avoir déclaré que lorsque l'une des parties contractantes serait en guerre, l'autre s'emploierait « de toutes

ses forces à empêcher d'autres puissances de se joindre aux hostilités entreprises contre son allié », le traité de 1902 ajoutait, en effet : « Si, dans le cas précité, une ou plusieurs puissances s'associaient aux hostilités contre cet allié, l'autre partie contractante viendrait à son secours. » D'après le traité de 1905, au contraire, toute attaque contre l'Angleterre et le Japon, même par une seule puissance, entraînerait *ipso facto* le *casus foederis*. Et l'on sait combien il est facile, dans de pareils liens, de se faire attaquer ou de représenter qu'on l'est et, par conséquent, de transformer en alliance offensive l'alliance ostensiblement défensive que l'on a conclue.

Le traité de 1905 étend ces obligations plus étroites à un terrain beaucoup plus large que celui que couvrait son prédécesseur. En 1902, en effet, l'Angleterre et le Japon s'associaient pour maintenir le *statu quo* de l'Extrême-Orient : notamment de la Chine et de la Corée. En 1905, ils s'unissent en vue de la « consolidation de la paix », non plus seulement dans l'Asie orientale, mais même dans les « régions des Indes ». Et l'alliance n'est pas seulement conclue pour « le maintien des droits territoriaux des parties contractantes », mais encore pour la défense de leurs « intérêts spéciaux » : c'est-à-dire que la portée du traité est singulièrement élastique. On sait que la politique anglo-indienne s'étend très résolument à la Perse. Elle surveille jusque dans ce pays les approches de l'Inde. Si elle y éprouve des inquiétudes pour « ses intérêts spéciaux », elle pourra invoquer l'aide japonaise : c'est-à-dire que le nouveau traité anglo-japonais couvre en réalité toute l'Asie, sauf l'Empire ottoman.

Telles sont les deux innovations de beaucoup les plus intéressantes qu'il apporte au traité de 1902. En outre, il lie les deux puissances non plus seulement pour cinq, mais pour dix années : c'est une prolongation que nous aurons à commenter plus loin. Il fait enfin subir aux engagements de 1902 deux modifications que les événements rendaient pour ainsi dire de rigueur. La première consiste à reconnaître le protectorat japonais sur la Corée, réserve faite de l'égalité commerciale pour toutes les nations, alors que l'alliance de 1902 consacrait l'indépendance de la Chine et de la Corée et subordonnait à cette reconnaissance les mesures que le Japon pourrait prendre pour sauvegarder ses intérêts dans ce dernier pays. Mais aujourd'hui la Corée est entre les mains des Japonais, elle constitue pour eux le plus beau fruit de leurs victoires : les termes du traité du 30 janvier 1902 ne pouvaient donc être maintenus en ce qui la concerne. La seconde modification, ou plutôt adjonction aux engagements de 1902 que commandaient les événements est celle par laquelle le Japon « reconnaît à la Grande-Bretagne le droit de prendre à proximité de la frontière de l'Inde telles mesures qu'elle jugera nécessaire ». C'est une dérogation au principe de l'intégrité de l'Empire chinois, posé en tête du traité de 1902 et de celui de 1905, qu'il fallait inscrire dans ce dernier venant après l'expédition anglaise au Thi-

bet qui a laissé une situation politique sur laquelle on continue à négocier laborieusement entre Londres et Pékin.

\* \* \*

Tel est le traité qu'Anglais et Japonais ont trouvé bon de substituer à l'alliance du 30 janvier 1902, dix-huit mois avant l'échéance de cette dernière. Il n'est pas difficile de trouver les raisons qui ont engagé les deux parties contractantes au renouvellement anticipé et à l'extension de leurs obligations réciproques.

Le traité de 1902 avait permis au Japon de faire la guerre à la Russie dans la certitude qu'il ne se heurterait pas, en attaquant cette dernière, à une coalition renouvelée de celle qui l'avait obligé de reviser, en 1895, le traité de Shimonoséki. Mais l'alliance de 1902, qui ne liait les parties contractantes qu'au cas où l'une d'entre elles serait attaquée par plusieurs puissances, n'assurait pas le Japon contre un retour offensif de la Russie seule. S'il avait permis aux Nippons la guerre contre l'Empire moscovite, il ne leur en garantissait pas les résultats. Sans doute il y avait d'autres manières pour le Japon de consolider ces derniers. Il pouvait rechercher une alliance avec ses ennemis de la veille — certains Japonais y ont ouvertement pensé, — mais la question n'était pas mûre au moment où l'Angleterre a dû faire ses offres. Il pouvait aussi mettre la Russie hors d'état de nuire en lui prenant Vladivostok et en la refoulant à l'intérieur du continent. Mais cette entreprise était fort onéreuse et elle ne devait entraîner aucun résultat financier capable d'en atténuer la charge, puisque, après avoir pris aux Russes tout ce que le Japon pouvait leur prendre, il faudrait, pour les amener à payer une indemnité, précisément leur revendre tout ou partie de ce qu'on leur aurait pris. C'était une considération sérieuse : si le Japon n'était pas épuisé, il était du moins déjà très obéré par la guerre dont il avait le plus grand intérêt à ne pas sortir financièrement fourbu.

Les réflexions que les Japonais devaient faire à cet égard devenaient d'autant plus graves que cette entreprise, sans gain financier possible, risquait d'être, en même temps, sans issue. Jamais le Japon ne pourrait décider la Russie à faire la paix du moment où il n'aurait plus rien à lui prendre et resterait incapable de la frapper au cœur. C'était donc un avenir de dépenses illimitées. En outre, cette conquête de la Mandchourie septentrionale, cet investissement de Vladivostok qui devait aboutir à la capitulation de cette place, étaient peut-être des entreprises moins faciles qu'on ne le croyait de loin. Plus haut nos lecteurs ont pu voir que notre collaborateur militaire, dans ses commentaires sur la paix, estime que l'armée d'Oyama était plutôt en peine de reprendre l'offensive et que sa situation a dû être un des arguments qui ont décidé le tout-puissant conseil des *Genro* à conclure la paix. Ces « Anciens » ont sans doute pensé qu'il était à la fois plus sûr

et plus économique de laisser les Russes sur la mer du Japon et de demander la consolidation des résultats de la guerre à cette alliance anglaise renforcée que l'on pouvait conclure. C'est ainsi que le traité anglo-japonais du 12 août 1905 a certainement été un des poids qui ont fait pencher la balance vers la paix, une des raisons qui ont fait brusquement tourner les négociations de Portsmouth vers leur solution inattendue.

La garantie anglaise ne saurait sans doute paraître au Japon comme devant être éternellement efficace. Contre une Russie qui aurait doublé le Transsibérien, qui serait à l'état de bonne organisation et de vigueur politique, l'appoint anglais serait bien léger pour défendre des conquêtes continentales, même péninsulaires. On se représente, d'autre part, difficilement l'Empire britannique tentant une diversion dans le Turkestan, faisant une guerre offensive au nord-ouest de l'Inde. Enfin l'Angleterre courrait grand risque, en cherchant à opérer dans la Baltique, de faire éclater une conflagration européenne. Mais, malgré tout, une réorganisation complète de la Russie ne sera pas l'œuvre d'un jour. L'alliance anglaise est une garantie, tout au moins pour les dix ans pour lesquels elle a été conclue. Elle peut être aussi une garantie que l'Angleterre appuiera, tout au moins ne contrariera pas l'œuvre japonaise de pénétration en Chine pendant quelques années, après lesquelles on pourra marcher sans les Anglais, au besoin même contre eux. Peut-être que, au cours des négociations qui ont précédé le traité, des assurances relatives à la mise en valeur de la Chine ont été données par l'Angleterre au gouvernement du Mikado.

Quant à l'Angleterre, elle avait les meilleures raisons de renouveler sans retard, en l'étendant, son alliance avec le Japon. C'est pour elle une force très grande que de pouvoir faire peser la menace d'une guerre japonaise sur la Russie, le jour où cette puissance ferait mine de construire en Perse un chemin de fer ou de poursuivre en Afghanistan une politique que l'Empire britannique jugerait contraires à ses « intérêts spéciaux » dans les « régions des Indes ». Tandis que la menace de la flotte britannique ne serait peut-être pas longtemps très efficace pour retenir les Russes au cas où ils seraient tentés d'attaquer les Japonais à Moukden et en Corée, celle d'une invasion de la Province Maritime par les Japonais serait de nature à faire réfléchir le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Et il pouvait être sage de s'assurer tout de suite et pour le plus longtemps possible la disponibilité de cette dernière menace. L'opinion favorable à une alliance russo-japonaise n'avait pas complètement disparu du Japon ni même de Russie. De là sans doute le désir de conclure un traité qui la rendrait pour longtemps purement théorique, d'empêcher, non plus pendant cinq mois, mais bien pendant dix ans, le Japon de conclure « d'arrangement séparé avec une autre puissance au préjudice des objets exposés au préambule de l'accord ».

L'Angleterre avait toutes les raisons de contri-

buer au rétablissement de la paix en renouvelant l'alliance si la guerre continuait, la Russie pouvait complètement se trouver exclue de l'Extrême-Orient, s'y résigner à une vague cicatrisation, ne plus y avoir d'ambitions et en même temps de sujets d'inquiétudes. Il était bon, par conséquent, de lui conserver dans cette région des positions vulnérables. C'étaient autant de gages de sa bonne volonté envers les participants anglais de l'alliance anglo-japonaise. Il pouvait être désirable aussi de la laisser à l'état de puissance sérieuse en Extrême-Orient, non seulement pour qu'elle ne fût pas tentée de se retourner complètement vers d'autres régions de l'Asie, mais encore pour qu'elle gardât quelque chose à y défendre, mais encore, peut-être, pour qu'elle y restât comme contre-poids. Nous serions bien étonnés si on pouvait prouver que les hommes d'Etat anglais n'ont pas, dans leur for intérieur, pensé qu'il serait fâcheux de laisser altérer complètement l'équilibre de l'Extrême-Orient, fût-ce au profit de leurs alliés nippons. Pour l'instant ils semblent s'en remettre complètement à ces derniers pour la sauvegarde des intérêts communs en Chine. Ils ont rappelé leur escadre cuirassée des mers extrême-orientales. Mais il est fort possible que, en vue d'un avenir où les éléments de la politique asiatique ne se grouperaient plus de la même façon, ils ne soient pas mécontents de voir les Russes rester fortement assis sur la côte Nord-Ouest de la mer du Japon.

Enfin, les Anglais avaient d'autre moyen que de conserver aux Russes des possessions ayant une réelle valeur, s'ils désiraient voir la paix rétablie, et il n'est pas douteux que le cabinet de Saint-James a eu ce désir. La Russie, qui les inquiète en Asie, leur a, ces derniers temps, manqué en Europe où elle les rassure. C'est pourquoi ils souhaitaient de la voir sortie de l'imbroglio extrême-oriental.

Ils avaient encore là un motif de proposer au Japon de lui garantir les résultats de la guerre pour lui permettre de les modérer. On voit, sans beaucoup approfondir, combien de raisons complexes poussaient l'Angleterre à conclure l'alliance renforcée et étendue qui est, pour son empire indien, une si sérieuse sauvegarde.

\* \*

La puissance visée par l'alliance anglo-japonaise, la Russie, doit sans aucun doute être profondément irritée du traité du 12 août. Blessée moralement par la défaite, elle ne sera sans doute guère portée à admettre et à se souvenir que ce traité a sans doute été un des éléments auxquels elle doit de conserver l'essentiel de sa position en Extrême-Orient. Les tiers, en effet, ne peuvent manquer de trouver qu'elle se tire à bon compte de l'aventure après ces dix-huit mois de campagne malheureuse. Sans payer un sou d'indemnité, sans devoir verser la moindre rançon, elle conserve Vladivostok et le chemin de fer transmandchourien qui relie ce port au cœur de l'Empire. La paix virtuellement conclue à Ports-

mouth, et, sans doute, ratifiée d'ici peu, consolide au lieu de détruire ce qu'il y a d'essentiel dans son œuvre de ces dernières années. Elle consacre le programme de 1896, celui du traité Cassini, la conception modérée mais solide d'un chemin de fer gardé par les Russes et reliant, à travers un territoire à peine entamé par la colonisation chinoise; et ouvert par conséquent aux émigrants russes, Vladivostok à la Transbaïkalie, sans affronter le détour interminable et désertique de la rive septentrionale de l'Amour. La paix, en somme, outre les pertes matérielles et les blessures morales, ne coûte à la Russie que les hors-d'œuvre, ou tout au moins les entreprises prématurées au point d'être des aventures : Port-Arthur, la Mandchourie méridionale, la pénétration en Corée.

Mais, nous le répétons, la Russie songera fort peu sans doute à ce service qu'a contribué à lui rendre la nouvelle alliance anglo-japonaise; elle ne s'arrêtera pas à la phrase de la lettre de lord Lansdowne à sir Charles Hardinge, que nous publions plus haut après le texte du traité, qui est comme sa glose officielle et qui dit : « Le gouvernement de Sa Majesté est en droit de croire que la conclusion de cette alliance peut ne pas avoir été sans exercer quelque influence tendante à faciliter la solution par laquelle on a si heureusement mis fin à la guerre. » Le fait, ainsi rappelé dans un langage enveloppé mais sans doute véridique, impressionnera selon toute vraisemblance bien moins les Russes que les embarras que leur promet peut-être l'alliance anglo-japonaise pour l'avenir. En consacrant l'intégrité du Céleste Empire, en consolidant non seulement les « droits territoriaux », mais encore les « intérêts spéciaux » de l'Angleterre et du Japon « dans les régions de l'Asie orientale et des Indes », elle fait obstacle à la politique russe depuis le Pacifique jusqu'à la mer Caspienne. Toutes les bonnes paroles de la lettre de lord Lansdowne à sir Charles Hardinge ne changeront rien à cette situation. Que la Russie, qui ne s'estime pas *beata possidens*, comme les deux puissances contractantes, veuille exercer quelque action en Mongolie, dans le Turkestan chinois, dans l'Afghanistan et même en Perse, et elle risquera de se heurter à un de ces « intérêts spéciaux » des deux alliés au sujet desquels Anglais et Japonais doivent s'entretenir « pleinement et franchement, et considérer en commun les mesures à prendre ».

Il est donc à craindre que le nouveau traité n'ait causé une profonde irritation à Saint-Pétersbourg, d'autant que l'on y sait fort bien que c'est l'ancien qui avait causé la guerre en assurant le Japon contre l'intervention possible des alliés et amis de la Russie. Cette irritation sera certainement entretenue par une diplomatie intéressée, et on peut redouter que cette dernière ne se fasse, dans un but de politique européenne, une arme excellente du nouveau traité d'alliance anglo-japonaise. Il n'est pas douteux, en effet, qu'une lutte d'influence se poursuit en ce moment à Saint-Pétersbourg entre l'Angleterre, qui offri-

rait certaines concessions asiatiques à la Russie pour désarmer sa rancune et apaiser ses inquiétudes, et l'Allemagne, qui s'efforcerait de lui faire adopter l'idée d'une ligue destinée à contrebalancer l'alliance anglo-japonaise. Nous pouvons d'autant moins être les spectateurs désintéressés de cette lutte, que nous devons craindre l'usage de moyens continentaux pour nous obliger à adhérer à la ligue en question dont nous serions condamnés, par notre situation même, à faire tous les frais. Nous avons, en effet, de nombreuses colonies détachées, et surtout l'Indo-Chine, qui seraient aventurées dans une pareille combinaison. Mais l'Allemagne, qui a moins à y risquer, la désire certainement pour réaliser son rêve de se rapprocher de la Russie comme aux temps qui précédèrent la revision du traité de San-Stefano. Pour cela, elle exposerait bien le Chantoung, où sa politique, âprement dénoncée par la presse anglaise, va se trouver encore plus paralysée par l'alliance anglo-japonaise qu'elle ne l'aurait été seulement par l'évolution significative de l'Extrême-Orient. L'Angleterre, en signant le traité du 12 août, surtout après toutes les injures inutiles que sa presse a adressées à la Russie, a lancé un élément bien inattendu et bien contraire aussi à ses intérêts continentaux, dans l'incertitude actuelle de la politique européenne.

Assurément, si la Russie reste calme et se fait une idée froidement objective des choses, elle a bien des raisons de s'en remettre au temps, qui est, avec l'espace, son grand serviteur, pour user l'alliance anglo-japonaise, sans qu'il faille prendre contre elle des mesures excessives. Ce n'est pas demain que le Transsibérien sera doublé, le réseau ferré asiatique fini, même dans ses grandes lignes, sans parler des délais qu'impose la crise organique de l'Empire. Et d'ici dix ans, c'est-à-dire pendant la durée de l'alliance anglo-japonaise, comment l'avenir des relations entre la Russie et le Japon sera-t-il envisagé par les Nippons, comment s'orienteront les rapports entre les alliés d'aujourd'hui eux-mêmes ? Si les ambitions japonaises sont ce qu'elles semblent devoir être, elles se porteront vers la conquête économique de la Chine, vers la domination des riches régions de la Chine maritime et fluviale bien plus que vers la Mongolie, le Turkestan ou même la Mandchourie du Nord. En admettant que le facteur chinois ne doive pas, de passif, devenir actif et changer lui-même toutes les données du problème, de telles ambitions pourraient être parallèles aux intérêts russes, mais elles seraient perpendiculaires aux intérêts anglais.

Peu à peu, avant même son échéance officielle, on verrait l'alliance anglo-japonaise s'affaiblir. Le Japon perdrait toute susceptibilité pour les « intérêts spéciaux » de l'Angleterre aux approches de l'Inde; la Russie verrait venir les événements et pourrait concevoir des combinaisons inattendues avec ou contre chacun des alliés de 1902 et de 1905. Si le « Soleil Levant » brille comme il semble le promettre, le cadre de l'alliance anglaise pourrait bien devenir trop

étroit pour ses rayons. La Russie n'a qu'à attendre : il mûrira des fruits imprévus que pourra cueillir sa politique. Elle a d'autant plus à gagner à user de lenteurs, qu'elle n'est pas prête à faire efficacement le contraire. L'Allemagne et même la France, entrant en combinaison avec elle, ne sauraient lui apporter les moyens de retourner rapidement la fortune de ces dernières années. Toute brusquerie ne pourrait que compromettre l'avenir, provoquer des forces très grandes, encore incertaines, mais pour l'instant mal orientées, comme les Etats-Unis, qui ne sont pas jusqu'à présent sortis de la période de la lune de miel avec le Japon et, par conséquent, avec l'Angleterre. Pour remédier à la situation actuelle, il faut non des réactions irritées et hâtives, mais bien une préparation lointaine des choses, une patience qui laisse faire aux éléments de la situation asiatique : ils ne sont pas tous, répétons-le, de nature à consolider le pacte du 12 août 1905.

Nous autres, Français, devons souhaiter que la Russie ne coure pas d'aventures, ne s'engage pas prématurément pour briser le cercle que l'Angleterre et le Japon ont voulu mettre sous toute la frontière méridionale de son empire. Si des raisons européennes nous obligeaient à courir ces aventures avec elle, l'Indo-Chine y serait terriblement exposée. Au contraire, si nous ne nous y heurtons pas, l'alliance anglo-japonaise est plutôt une garantie pour nos possessions asiatiques. Sans doute, n'est-elle pas une garantie plus éternelle que les autres, mais, du moins, nous donne-t-elle le temps d'en rechercher de plus dépendantes de nous-mêmes, dans une organisation méthodique de la défense de l'Indo-Chine et surtout dans l'adoption de la politique indigène consciente, suivie avec obstination et probité, en dépit de tous les accidents électoraux et de tous les népotismes, qui nous a plutôt manqué jusqu'ici. En attendant, nous estimons que, sans se recommander à notre sympathie, l'alliance anglo-japonaise est pour nous rassurante, du moins si nous ne songeons qu'à l'Asie. Elle ne laisse pas le Japon à l'état de puissance libre de ses mouvements, déterminés par des considérations purement extrême-orientales. Elle l'oblige, pour plusieurs années, à régler son pas sur celui d'une nation avec laquelle nous avons des relations d'autant meilleures qu'elle a besoin de notre neutralité bienveillante, de notre action modératrice sur le continent européen dont, sitôt que l'équilibre paraît en être compromis, elle doit, malgré son « splendide isolement », se préoccuper plus que de toute autre chose.

R. C.

---

Plusieurs de nos adhérents d'Orient et d'Extrême-Orient nous ont exprimé le désir de nous adresser des correspondances et des notes sur les événements qui se passent dans leur région. Nous recevrons avec empressement toutes les communications de ce genre et nous utiliserons dans notre Bulletin celles d'entre elles qui pourraient être publiées sans inconvénient et seraient de nature à intéresser nos lecteurs.

## LE BOYCOTTAGE

DES MARCHANDISES AMÉRICAINES  
EN CHINE

ET L'ÉVEIL DU NATIONALISME CHINOIS

Hong-Kong, août.

Depuis le mois de mai dernier, diverses corporations de marchands chinois, non seulement en Chine même mais à Singapour, à Bangkok, et jusque dans les Indes néerlandaises et au Japon, avaient annoncé, plus ou moins ouvertement, leur intention de se refuser, à partir du 20 juillet, à tout achat de marchandises américaines, seraient-elles vendues par des maisons étrangères, si le gouvernement des Etats-Unis ne revisait pas la législation qui interdit l'entrée du territoire américain à certaines catégories de Chinois et soumet les autres à des formalités jugées vexatoires.

Au jour dit, la menace s'est exécutée dans des conditions d'ensemble qu'il paraît utile de signaler avant de passer à l'examen plus précis de la cause de ce mouvement singulier, des conséquences qu'il comporte et des conclusions qu'il faut en tirer.

\* \* \*

*Les Faits.* — La protestation la plus frappante est celle qui a pris forme à Changhaï, le 19 juillet dernier. Une réunion d'environ 1.500 personnes s'est tenue dans une école située en dehors de la porte ouest de la ville indigène. Les principales « corporations » de marchands étaient représentées : celle des cotonnades (*piece-goods*), de la soie, des banquiers, de la farine, du *ginseng*, sans compter des représentants des plus importantes firmes (*hong*) intéressées dans le commerce américain pour le pétrole, les bois de l'Orégon, les cigarettes, les fers et métaux, etc. Fait curieux et signe des temps, une centaine de femmes assistaient à la séance, ainsi que des délégués officiels de la Chambre de commerce chinoise de Changhaï (une création officielle récente) et de l'Association des élèves des Ecoles commerciales. Des discours patriotiques furent prononcés, et l'assemblée vota le « boycottage » complet de toutes les marchandises d'origine américaine; les membres des différentes corporations et maisons de commerce représentées prirent successivement l'engagement solennel de l'observer. Il était entendu toutefois qu'il serait loisible d'écouler les stocks existants et même que l'on devrait prendre livraison des commandes faites avant le 20 juillet. Des sortes de délégués exécutifs furent également nommés pour veiller à l'application du « boycott », et en rendre compte à un comité central, présidé par un certain M. Tseng, taotai en disponibilité (le taotai est un fonctionnaire de haut rang, qui vient après les gouverneurs de province). Dès le 20 juillet,

un certain nombre de maisons de commerce et de corporations de Changhaï, qui n'étaient pas représentées à la réunion de la veille, envoyèrent leur engagement écrit au comité en question. Les « ghildes » de banquiers ont pris, de leur côté, celui de refuser tout crédit aux acheteurs de produits américains.

S'il faut en croire certains récits, l'exclusion prendrait même la forme de la démission ou de la menace de démission d'un certain nombre de *compradores* de maisons américaines, et même de boys au service d'Américains. Des Chinois auraient aussi signifié leur congé aux Américains (ingénieurs, commandants de bateaux, etc.) en leur emploi.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le mouvement n'est pas limité à Changhaï. Canton s'est distingué dans le même sens, les petites congrégations protestantes indigènes prenant la tête du mouvement. Il a été organisé une propagande orale dans toute la province. Le correspondant du *North China Herald* raconte même à ce propos une curieuse anecdote. Un « propagandiste » expliquait aux étudiants d'une ville le but de l'agitation. A la description qu'il donne des cotonnades américaines qu'il faut « boycotter », un certain nombre de ses auditeurs s'aperçoivent qu'ils en portent. Séance tenante, ils les enlèvent et les brûlent. Dans un autre endroit, c'est une femme qui, avec des économies, se propose d'acheter une machine à coudre, et qui spontanément renonce à l'inadmissible *Singer*, seule marque existant pourtant dans sa ville.

Toutes les corporations de marchands des principaux ports ouverts se sont jointes au mouvement qui s'est même étendu jusqu'au lointain Tchentou, la capitale de la province du Seutchouan. Plusieurs villes ont demandé des *listes exactes des marchandises à refuser*, et le Comité exécutif s'occupait, à la fin de juillet, de les dresser. A Amoy, le mouvement a failli dégénérer en pillage des magasins américains. A Woutchéou (dans le Kouang-si), il a fallu que le consul général américain à Canton se préoccupât de faire protéger contre les menaces d'incendie le dépôt de la *Standard Oil*.

Il a été un moment question d'étendre l'exclusion aux écoles, très nombreuses, fondées par les missionnaires américains, et, de fait, à Canton, les élèves sont partis. A Soung-kiang, dans les environs de Changhaï, tous les collèges et écoles se sont engagés à ne pas acheter de produits américains; mais le « boycottage » scolaire proprement dit ne paraît pas destiné à être appliqué et serait même déconseillé par le comité exécutif de Changhaï.

En revanche, les Chinois hors de Chine, notamment à Bangkok, à Singapour, à Pérak et aussi à Nagasaki, Kobé et Yokohama, ont envoyé depuis le 20 juillet leur adhésion la plus formelle au comité central de Changhaï, et prennent des mesures pour ne plus acheter de produits américains. Le commerce américain avec les Strait Settlements a déjà sérieusement souffert.

L'attitude du gouvernement chinois est assez difficile à démêler et provient de son embarras, et aussi de la faiblesse incontestable de ses moyens de répression et d'administration. Ouvertement, il ne peut évidemment encourager un mouvement dirigé contre une puissance étrangère avec laquelle il est lié par un traité de commerce formel. Il se rend d'ailleurs compte du danger que peut présenter, à son propre point de vue, une extension trop forte d'un mouvement de ce genre dans le corps indépendant des marchands. D'autre part, il n'est pas fâché de jouer « un bon tour » à l'étranger, qu'il déteste au fond, quel qu'il soit. Cette double psychologie se traduit assez bien, — en l'absence d'un exposé de sa politique, que nous ignorons — par l'attitude de deux des principaux vice-rois. Tandis que, dans le Nord, Yuen-Che-Kaï, vice-roi du Tché-li, a pris nettement position *contre* le mouvement et déconseillé officiellement aux négociants de Tientsin de s'embarquer dans pareille aventure, — à Canton, au contraire, le vice-roi Tseu, consulté par le gouvernement central, aurait répondu : « Si les marchands des grandes villes ont décidé de ne pas acheter de marchandises d'un certain pays, aucune intervention gouvernementale ne pourrait les y contraindre. » Personne mieux que ce vice-roi ne sait pourtant que, malgré sa faiblesse matérielle, le gouvernement a des moyens très efficaces de peser indirectement sur des corporations de marchands.

\* \*

*Cause du mouvement.* — C'est, on l'a vu, la législation en vigueur aux Etats-Unis sur l'immigration chinoise, ou, plus exactement, — car il est curieux de constater que c'est un accord avec le gouvernement intéressé qui a consacré la situation dont ses nationaux se plaignent — c'est le traité sino-américain de 1894 qui est l'occasion de tout cet émoi. Ce traité interdit l'entrée du territoire des Etats-Unis aux Chinois qualifiés de « travailleurs » (*laborers*), mais maintient le droit pour les Chinois « fonctionnaires, membres de l'enseignement, étudiants, marchands, ou voyageurs par curiosité ou plaisir, de venir aux Etats-Unis et d'y circuler ». Ils y jouiront, de même que les 100.000 Chinois (environ) déjà établis aux Etats-Unis, surtout en Californie, au moment de la signature du traité de 1894, de tous les droits appartenant, aux Etats-Unis, aux sujets de la nation la plus favorisée. Mais ni les uns ni les autres ne peuvent se faire naturaliser.

Les Chinois se plaignent des vexations auxquelles leurs compatriotes, même appartenant aux classes admises, sont soumis de la part des agents du service d'Immigration. Et plusieurs faits — dont un tout récent, qui a excité l'indignation en Amérique même (le cas de la famille *King* (1), dont les journaux ont été remplis)

(1) Deux jeunes Chinois et une jeune Chinoise, enfants d'un commerçant très connu de Changhai, qui rentraient en Chine par

semblent leur donner raison. Sur ce point, d'ailleurs, dès le commencement de juillet, sous la pression des Associations de manufacturiers de l'Est en relations avec la Chine, et de l'*American Asiatic Association*, le président Roosevelt a donné les instructions les plus formelles pour que le service d'Immigration fit preuve de libéralisme et de courtoisie dans l'admission des Chinois non travailleurs. Il est assez piquant de constater que le fonctionnaire chargé de l'application de ces mesures, le Secrétaire du Commerce et du Travail, M. Metcalf, est précisément originaire de la Californie, où le sentiment public opposé à l'introduction du couli chinois est le plus vif.

\* \*

*Conséquences du mouvement.* — Et c'est là le *hic*. Il semble bien que les promoteurs du mouvement, en demandant la révision du traité de 1894, n'aient pas seulement en vue la suppression des certificats d'origine, visés par les consuls américains (au point de vue de l'occupation sociale), qu'exige à l'heure actuelle le service de l'Immigration, mais bien la libre entrée des travailleurs chinois, ou tout au moins leur assimilation absolue à ceux de tous les autres pays, et peut-être aussi l'admissibilité à la naturalisation américaine. C'est du moins la tendance qui se fait jour dans deux adresses envoyées au président Roosevelt lui-même, l'une par des Chinois de Canton, l'autre par les élèves du collège anglo-chinois de Fouchéou. Et l'on prête au ministre de Chine à Washington les paroles suivantes, qui, si elles laissent une porte ouverte à une solution, ne laissent pas de présenter une solution difficile !

Je doute qu'aucun traité puisse, à l'heure actuelle, être ratifié à Pékin. Mon gouvernement désire assurer à ses ressortissants le même traitement qu'aux nationaux des autres pays. Nous n'avons pas d'objection à ce que les Etats-Unis interdisent l'entrée de leur territoire aux coulis chinois, à condition qu'ils l'interdisent aux coulis des autres nations aussi. Pourquoi n'y aurait-il pas une clause stipulant un minimum d'« éducation » qui exclurait toute immigration ignorante ou non désirable ? Nous demandons à être traités sur un pied d'égalité avec tous les autres peuples.

On voit d'ici les difficultés qui se dressent, surtout en présence de la très forte organisation des Unions ouvrières californiennes, toutes opposées au Chinois, concurrent redoutable par les bas salaires qu'il accepte, et qui d'ailleurs lui suffisent. Les conditions ne sont pas égales. Et l'Angleterre peut s'attendre à une difficulté du même genre, un de ces jours, en Australie, où la législation exclut aussi le couli chinois.

Quant aux conséquences commerciales éventuelles du « boycottage », les Chinois paraissent avoir perdu complètement de vue que, si les Amé-

les Etats-Unis après avoir été élevés en Angleterre, et ont été traités, malgré des passe ports en règle, comme des coulis par le service des Douanes à Boston.

cains montraient la même conception bizarre du moyen de régler les conflits internationaux, ils ne seraient peut-être pas les plus avantagés dans l'aventure. Si les Américains leur vendent des cotonnades, du pétrole, de la farine, du bois, des cigarettes, etc., etc., ils leur achètent des quantités considérables de soie, de thé, de cannelle (*Cassia lignea*), de pétards, etc., etc., et ils pourraient fort bien prendre leur soie plus exclusivement encore au Japon, et leur thé à Ceylan, et le commerce chinois du thé, en particulier, n'aurait pas besoin de ce coup de grâce (1).

De plus, il sera facile au gouvernement américain de rappeler au gouvernement chinois que, si certains de ses nationaux ne peuvent pas pénétrer dans le territoire des Etats-Unis, il y a déjà cent mille Chinois qui y vivent et y jouissent de la protection des lois, tandis que les Américains ne peuvent pas s'établir en Chine ni y posséder en dehors des concessions « des ports » ouverts, ni y circuler sans un passeport, et que, d'autre part, la suppression de l'extraterritorialité est impossible sans une modification, qui ne peut être que très lente, de la législation chinoise.

\*  
\*  
\*

*Conclusion.* — Mais, en réalité, cet incident est encore moins intéressant en lui-même (car que donnera-t-il, au fond ?) que comme symptôme. Il éclaire d'un jour encore plus vif la solidarité commerciale des Chinois, dont on connaissait pourtant déjà d'extraordinaires exemples. Il révèle surtout un état d'esprit nouveau dont toutes les puissances qui ont des intérêts en Extrême-Orient feront bien de tenir compte.

Ceux qui sont un peu au courant du monde chinois, et surtout qui se trouvent à même de le suivre de plus près, sur place, en Extrême-Orient, sont depuis longtemps convaincus que le signal le plus sérieux de l'éveil du sentiment « national » en Chine, dans ses conséquences pour l'étranger, sera donné par la classe des grands négociants, qui joignent à l'indépendance que donne la fortune acquise un orgueil encore plus vif — chez un peuple qui cependant en possède, naturellement, une belle dose — dû à leur succès. Par les conférences de M. le capitaine d'Ollone et de M. Pelliot, le Comité de l'Asie Française a déjà signalé à ses adhérents la transformation militaire et la transformation scolaire de l'immense empire voisin de notre Indo-Chine, celle-ci beaucoup plus grosse d'avenir que celle-là. Le « boycottage », spontané et universel sur toute l'étendue des dix-huit provinces et dans les « colonies » chi-

(1) Quant à chiffrer les valeurs respectives des deux commerces, on est en présence de renseignements absolument contradictoires suivant que l'on consulte les statistiques des douanes impériales chinoises ou les statistiques américaines. Pour ces dernières, les derniers chiffres accessibles sont (1902-3) :

	Milliers de francs
Exportation de produits américains en Chine....	93.900
Importation de produits chinois aux Etats-Unis...	133.240
	297.110

Voir *Bulletin de l'Asie Française*, janvier 1905, page 33. 1<sup>re</sup> colonne.

noises d'outre-mer, des marchandises américaines, pourrait bien marquer l'intervention décisive, dans le mouvement de réformes qui entraîne, ou, tout au moins, agite, la Chine, de ce facteur si important de la classe marchande. Il faut le rapprocher de certains autres faits non moins notables : la campagne menée par les marchands du Hou-nan, d'accord avec les lettrés de la province, pour faire retirer aux Américains le contrat de construction de la voie ferrée Hankéou-Canton, campagne qui est sur le point d'aboutir ; une agitation dans le même sens au Seu-tchouan, contre l'intervention de capitaux européens pour la construction de chemins de fer et aussi, à Changhaï même, pour le chemin de fer de Changhaï à Ning-po, où l'on est étonné de voir mêlés des hommes comme le directeur du chemin de fer Changhaï-Nankin, Chen-Tun-ho, le directeur de la Compagnie de Navigation *China Merchants* le directeur de la Banque de la Douane, etc., etc., tous en rapports constants avec les étrangers.

« La Chine aux Chinois ! » Que l'application partielle de cette formule — tout à fait prématurée d'ailleurs au point de vue économique, en admettant qu'elle puisse jamais être juste, ou même possible, à aucun point de vue, dans son sens absolu et exclusif — commence contre le peuple qui a certainement montré, vis-à-vis de la Chine, dans de nombreuses circonstances, le plus de bienveillance internationale, et même un véritable empressement, c'est un trait qui n'a pas de quoi surprendre. Ne serait-ce pas, en même temps, un avertissement opportun fait pour donner raison à ceux qui, tout en appréciant les qualités des « cousins » jaunes, en croyant à la solidarité humaine, et même, dans certaines conditions, à l'« association » des Blancs et des Jaunes, demandent que l'on surveille de près les événements d'Extrême-Orient, et que, dans notre colonie asiatique comme dans les pays qui l'entourent, on n'oublie ni le « milieu », ni le « moment », ni, pour le dire sans ambages, notre propre intérêt et le sentiment indispensable de notre propre valeur, de façon à n'apporter à la politique à l'ordre du jour, ni une formule sans visées nettes ni une générosité sans compensations.

PAD.

*P. S.* — Au dernier moment, nous apprenons (14 août) que tous les représentants des Puissances à Changhaï ont, avec une louable et trop peu fréquente unanimité, demandé à leurs Ministres respectifs à Pékin de protester auprès du gouvernement chinois contre l'usage que l'on voulait faire du « boycott », et que les Etats-Unis, comprenant la tournure inquiétante que prenait le mouvement, ont déclaré au gouvernement chinois qu'ils le tiendraient pour responsable des violations du traité sino-américain de 1858.

**La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.**

## L'EXTRÊME-ORIENT

### A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE LIÈGE

Parmi les faits qui, au cours d'une visite même très sommaire à l'Exposition universelle de Liège, ne manquent pas de frapper le promeneur, la place relativement considérable occupée par différents pays de l'Extrême-Orient est un de ceux qui retiennent le plus l'attention. Un des pavillons du parc de la Boverie est tout entier rempli par les envois des différentes parties de notre Indo-Chine française ; et, dans le palais des Halls, les deux sections de la Chine et du Japon peuvent être classées à juste titre parmi les plus importantes. On ne doit sans doute pas s'attendre à rencontrer sur les bords de l'Ourthe un ensemble analogue à celui qui se trouvait réuni, en l'année 1900, sur les rives de la Seine ; mais les collections groupées dans les sections coloniale française, chinoise et japonaise de l'Exposition de Liège présentent néanmoins un intérêt assez vif pour mériter d'être brièvement signalées aux lecteurs de ce Bulletin.

*Le palais de l'Asie française.* — Ce n'est pas seulement par amour-propre national que nous commençons cette étude par l'examen des collections venues de notre Indo-Chine : l'abondance des séries groupées dans ce vaste pavillon (il couvre une superficie de 450 mètres carrés), de style indo-chinois, construit sur le modèle d'une pagode annamite, orné de moulages empruntés à des monuments de la contrée, fermé par des portes peintes indigènes, justifie complètement une telle manière de faire.

Les collections accumulées dans ce pavillon sont de deux sortes, les unes d'ordre ethnographique, les autres d'ordre économique. — Parmi les premières, la série la plus importante est celle des costumes indigènes, drapés sur des mannequins dont les types sont d'une rigoureuse exactitude, exposée par le gouvernement général de l'Indo-Chine. En examinant cette série qui se développe d'un bout à l'autre de l'avenue centrale du pavillon, on fera connaissance avec les populations de différentes parties du Tonkin, du Darlak (Laos) et du territoire de Quang-tcheou-Ouane, et on aura raison d'étudier, pour la compléter, quelques costumes indo-chinois exposés à l'entrée du pavillon de l'Office Colonial. Comme corollaires de cette bellesérie, signalons des objets empruntés au culte et à la vie habituelle des indigènes : bouddhas en bronze, cloches de pagodes, masques, coupes en cuivre niellé, urnes funéraires en bois, etc. D'autres collections, exclusivement économiques, font connaître aux visiteurs les productions naturelles de notre belle colonie ; ici ce sont des matières premières (bois, rotins fendus, etc.), là des minerais de houille, ailleurs des produits végétaux de toute nature (graines et huile de bancoulier, thés de niaouli, thés de l'Annam et du Ton-

kin, cafés, riz, millet, tabacs, coton, pailles, etc.), ailleurs encore des animaux utiles (séricigènes indo-chinois, cocons de soie indigène couchés sur des claies, de genre cantonnais, pour la formation des cocons), ailleurs enfin des spécimens de l'industrie indo-chinoise (étoffes, meubles laqués, etc.).

Là ne se bornent pas les envois de notre empire de l'Extrême-Orient : une série de cartes, de profils, de diagrammes, de vues photographiques, permettent de se rendre un compte exact des efforts accomplis par la France pour mettre en pleine valeur cette partie de son domaine colonial. C'est ainsi que plusieurs cartes font connaître le tracé des chemins de fer indo-chinois, et plus particulièrement de la voie ferrée de Tourane à Hué, — que le modèle du pont jeté sur le fleuve Rouge à Hanoï pour le passage du chemin de fer présente un bon type des travaux d'art usités au Tonkin. A côté, voici un plan du port de la même ville, une carte du réseau de ses tramways électriques, et différents documents d'un très grand intérêt (plan en relief de Hongay, carte du domaine houiller de la baie d'Along, diagrammes, vues photographiques, minerais, etc.) relatifs aux domaines de la Société française des Charbonnages du Tonkin. Il y aurait injustice à ne pas mentionner, comme concourant efficacement à la mise en valeur des mêmes colonies, le « Comité du Commerce et de l'Industrie de l'Indo-Chine », dont le rapport pour l'année 1904 figure à Liège à côté de la collection du *Bulletin du Comité de l'Asie française*, et à ne pas faire une place à part à des œuvres sociales aussi intéressantes et aussi dignes d'encouragement que l'« Association maternelle de Cholon », dont le but est de venir en aide aux femmes indigènes enceintes, etc.

Ainsi le côté économique est celui sur lequel — comme il convenait d'ailleurs — le Commissariat de l'Exposition de Liège a surtout insisté. Peut-être convient-il toutefois de lui reprocher de n'avoir pas essayé d'unir, — comme on a eu soin de le faire ailleurs, à la Tunisie, par exemple, — le point de vue scientifique au point de vue économique et d'éclairer le second par le premier. C'est en effet dans un autre pavillon, non loin des collections organisées par les bureaux de la Galerie d'Orléans, qu'ont été exposées les cartes du Service géographique de l'Indo-Chine, cartes dont l'intérêt est indiscutable et qui eussent certainement été plus consultées dans le pavillon de l'Asie française qu'elles ne peuvent l'être dans la salle des conférences du pavillon de l'Office Colonial.

*La section chinoise.* — Dans le parc de la Boverie, non loin des différents pavillons coloniaux français, se trouve une partie de l'exposition chinoise ; mais c'est de l'autre côté de l'Ourthe, dans le grand palais des Halls érigé aux Vennes, qu'on en rencontre les plus importantes séries. On nous excusera de ne pas nous y arrêter longuement ; ni dans ses vitrines, ni sur ses étalages, en effet, nous n'avons rien remarqué qui sortit de l'ordinaire, ni différât de tout ce que les précédentes expositions universelles nous ont habitués à voir. De

longues années s'écouleront encore, croyons-nous, avant qu'on puisse trouver, dans des exhibitions de ce genre, autre chose que des objets de pacotille. Ce n'est pas dans la section chinoise de l'Exposition de Liège, si vaste et si agréablement décorée soit-elle, que sont groupés les différents éléments d'une étude satisfaisante de la situation économique de la Chine.

*La section japonaise.* — Il en est autrement pour le Japon, comme ont pu le constater naguère les visiteurs de l'Exposition de 1900, comme il est également possible de le constater à Liège, où la section japonaise, toute proche de la section chinoise, et considérable, elle aussi, — elle occupe une étendue de 1.500 mètres carrés, — fournit, sinon sur l'ensemble des progrès économiques réalisés par l'empire des Tennos, du moins sur ses progrès industriels, des indications d'une réelle valeur. A côté de minerais et de produits bruts végétaux, la cire végétale de l'île de Shikoku, par exemple, — ou animaux, telles les perles fines extraites des mers qui entourent l'archipel nippon, — des produits manufacturés viennent en grand nombre attester que le Japonais, non content de cultiver les industries dans lesquelles il est depuis longtemps passé maître, entreprend, et non sans succès, de lutter avec l'Européen sur son propre domaine. Aussi, à côté de soieries, de broderies, de cloisonnés émaillés, d'ivoires sculptés, etc., rencontrons-nous ici des velours, là des chemises de toile et coton, ailleurs des meubles, des instruments de chirurgie, etc. Il n'est pas jusqu'à la carte postale dont on ne puisse, là comme dans d'autres parties de l'Exposition de Liège, constater la présence à chaque pas; mais combien alors nous nous trouvons loin de ces œuvres d'art japonaises dont, en plus d'une vitrine, on a plaisir à saluer la présence et à étudier soigneusement l'exécution souple, fine et précise à la fois!

A côté des spécimens de son activité industrielle et artistique, dont on trouve encore d'autres exemples dans le jardin japonais, aux arbres minuscules, du parc de la Boverie, le Japon a tenu à faire connaître aux visiteurs de l'Exposition de Liège les progrès réalisés par lui au point de vue intellectuel. De là une série de documents graphiques et figurés (tableaux statistiques, photographies) réunis et présentés par l'initiative de la *Société impériale d'éducation*, qui existe sous différents noms depuis 1882, et dont l'étude permet de se rendre compte de la situation actuelle de l'éducation au Japon. Une brochure, publiée par la même société, complète l'impression qui se dégage de l'examen des documents exposés et résume la série d'efforts considérables faits par le gouvernement et par les particuliers pour répandre et pour développer dans tout l'archipel l'instruction, sous ses différentes formes, des plus élémentaires aux plus élevées (1).

Quelque intéressant que soit ce travail docu-

mentaire, nous ne nous y arrêtons pas, car voici qui sollicite encore notre attention: c'est une collection de « produits de la colonie de Formose ». Là se trouvent groupés des échantillons de thé, d'*Aralia papyrifera*, — c'est-à-dire de cette plante « papier de riz » qui sert à fabriquer un papier spécial et des fleurs artificielles, — et des fibres du *Pandanus odratissimus* qui sert à fabriquer à Tamsui, dans cette manufacture impériale dont une série de vues se trouve à côté des objets qui en sortent, de beaux chapeaux genre Panama. De Formose vient encore du camphre cristallisé, dont la production est un monopole japonais. Ces spécimens, et d'autres encore, fournissent la preuve que le Japon est définitivement entré, tout au moins dans certains districts de la grande île, dans une période de mise en valeur et d'exploitation. Mais il est très regrettable qu'aucune carte ne permette aux visiteurs de localiser avec précision et instantanément les indications que portent différentes étiquettes, ni en même temps de se rendre un compte exact de la zone où s'exerce véritablement aujourd'hui à Formose l'influence japonaise.

On ne peut, il est vrai, tout obtenir à la fois; telle qu'elle est, cette petite exposition est digne d'examen, et c'est elle qui constitue à nos yeux le « clou » de la section japonaise du palais liégeois des Halls.

HENRI FROIDEVAUX.

## Choses d'Arabie

La révolte de l'Yémen semble battue ou tout au moins obligée à ne continuer que par des entreprises de guérillas: la ville de Sanâa a été réoccupée par les troupes de Feizi Pacha, le 5 septembre, et les Turcs sont maîtres de telles régions de la province où il leur convient de se présenter en force. De là à la soumission totale du pays, au règne de l'ordre sur tous les points, il y a loin, mais nous ne sommes plus en présence de la révolte triomphante de l'imam Yahya, qui battait monnaie « sous le titre de Hamed ed Din I<sup>er</sup>, commandeur des croyants » et pouvait prétendre avoir fondé une puissance indépendante dans le sud-ouest de l'Arabie.

Il ne faut pas oublier, en effet, que la situation a été fort sérieuse, pendant la période qui a précédé et suivi l'occupation de Sanâa par les rebelles. C'est avec une force réellement considérable que Riza Pacha a été défait dans les montagnes, en se portant de Hodeida au secours de la ville assiégée. Il avait avec lui 10.000 hommes, surtout des réservistes de Syrie, et 4.000 chameaux. Presque toute la troupe et son convoi furent pris, sans compter six canons et leurs munitions. Dans la capitulation de Sanâa, nécessité

(1) *Aperçu général de l'éducation au Japon*. Tokyo, Société impériale de l'Éducation, 1905, in-8° de iv-90 pages.

de ce désastre, les rebelles s'emparèrent encore de 20 canons et des restes de 20 bataillons turcs. On voit que si la situation n'est pas encore définitivement assurée, elle ne ressemble pas, du moins, à ce qu'elle était en avril et mai.

On a fort peu de détails sur les événements qui ont précédé la reprise de Sanâa, retardée le plus possible par les escarmouches des rebelles qui se sont ainsi donné le temps de détruire les approvisionnements et les édifices officiels. Trois colonnes turques semblent avoir convergé sur la capitale de l'Yémen. La plus importante venait naturellement de Hodeïda, point de la côte le plus voisin de Sanâa. Elle a cheminé par la route de Menakha, où elle semble être entrée le 17 juillet. Une seconde colonne, composée, assure-t-on, de huit bataillons, et partie de Moka, a passé par Taïs, remontant vers Sanâa par la région la plus montagneuse de l'Yémen. Enfin, chose beaucoup plus surprenante et moins connue, une troisième colonne est venue par terre, de Bagdad, pour coopérer à la répression de la révolte de l'Yémen, et, passant par Hail, Médine et la Mecque, a cheminé ensuite sur le revers des montagnes de l'Asir, délivrant en route la garnison turque de Abha dans le sud de cette province, occupant Sahran, et enfin paraissant dans la région de Sanâa en même temps que les deux autres forces turques dont nous venons de parler. Il n'y aurait pas dans l'Yémen moins de 50.000 soldats du Sultan, recrutés surtout parmi les réservistes d'Anatolie et d'Albanie, c'est-à-dire n'appartenant pas à ces éléments syriens qui sont travaillés par la propagande arabe, et peu portés à lutter énergiquement contre des hommes que beaucoup d'entre eux considèrent comme appartenant à la même nationalité qu'eux-mêmes. Le Sultan a donc dans l'Yémen une force largement suffisante pour empêcher les révoltés de maintenir nulle part un rassemblement important; mais de là, comme nous le disions plus haut, à mettre fin aux entreprises des guérillas, il y a loin, et l'on annonce dès à présent que Mahmoud Yahya a fait prêter serment aux chefs arabes de continuer la lutte, et, comme prophète, a promis les joies du Paradis à tout Arabe qui tuerait cinq soldats turcs.

On peut donc croire que la domination ottomane dans l'Yémen ne va pas se trouver beaucoup mieux assise qu'elle ne l'était, depuis 1872, année où Moukhtar Pacha occupa cette province, en mettant fin à la dynastie d'imans locaux qui avaient remplacé, au xvii<sup>e</sup> siècle, le premier régime turc établi dans ce pays. Du reste, les éléments constants qui ont provoqué la révolte n'ont pas disparu. La population de ce pays consiste surtout en Saïdis, secte arabe qui a tiré son nom de celui de Saïd, le petit-fils d'Ali Asghar, le cinquième iman, et arrière-petit-fils d'Ali, qui fut exécuté par le calife Hicham. Cette secte ressemble beaucoup par le dogme à celle des Sunnites; elle reconnaît par exemple la légitimité des trois premiers imans, mais, comme les Chiites, elle refuse de reconnaître le Sultan de Tur-

quie comme commandeur des croyants. D'autre part, les Sunnites habitant l'Yémen ont toujours été disposés à faire cause commune avec les Saïdis contre le régime turc qui, là comme ailleurs, s'est présenté avec un abondant cortège d'abus. On cite, par exemple, l'obligation d'acquitter plusieurs fois l'impôt de l'*ascarieh*, ou taxe d'exemption militaire, que les fonctionnaires prélevaient en donnant aux contribuables des reçus qui n'étaient pas acceptés par leurs successeurs, lesquels exigeaient un nouveau paiement. En outre, il faut tenir compte de la tendance de ces populations à l'agitation et aux entreprises de pillage. A ces raisons religieuses, et pour ainsi dire administratives et sociales, il faut joindre le souvenir laissé dans le pays par l'ancienne dynastie des imans locaux, dont Mahmoud Yahya s'est réclamé, ainsi du reste que son père, Hamid ed Din, qui avait déjà, vers 1890, essayé de soulever l'Yémen et de s'emparer de Sanâa.

La situation des Turcs pour lutter contre de tels éléments est rendue difficile par le climat si dur, du moins dans la plaine du littoral, que la plus grande partie du contingent levé habituellement en Syrie pour être envoyé dans l'Yémen est détruite par la malaria. Il faut ajouter le manque de ressources de l'Yémen, bien que cette province soit comparativement riche pour l'Arabie. Enfin, la distance est un obstacle à la répression, puisqu'il faut amener les troupes à la mer, les embarquer, leur faire passer le canal de Suez et la mer Rouge pour les débarquer ensuite dans un des ports de l'Yémen. Cet obstacle, qui rend plus difficile la répression dans un pays où la révolte est pour ainsi dire endémique, est même une des causes déterminantes pour lesquelles le Sultan a fait entreprendre la construction du chemin de fer de Damas à la Mecque, dont nous parlerons un peu plus loin.

\* \*

Mais le commandeur des croyants n'a pas, en ce qui concerne l'Arabie, d'inquiétudes seulement du côté de l'Yémen. Il peut craindre d'autres mouvements arabes, peut-être en relation avec ceux du Sud-Ouest, pour s'emparer des lieux saints de l'Islam et lui faire perdre ainsi la raison tangible sur laquelle il s'appuie pour se déclarer le successeur des califes. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il y a moins d'un siècle les Ouahabites, dans la poussée que leur donna l'enthousiasme de leurs premières prédications, s'emparèrent de la Mecque et de Médine, et qu'il fallut tout le talent de Mehemet Ali et de son fils Ibrahim pour les refouler dans le Nedj et rétablir sur le Hedjaz la suzeraineté du Sultan.

Cette année donc, en même temps que la situation dans l'Yémen devenait inquiétante, puisque Sanâa était tombé au pouvoir de Mahmoud Yahya le 20 avril, le Sultan s'est préoccupé d'exercer plus d'influence qu'il ne l'avait fait jusque-là dans la région centrale de l'Arabie. Là, Abdul Aziz Ibn Rachid, l'émir du Chammar, pressé

par Abdul Aziz Ibn Saoud, descendant des émirs Ouahabites, allié lui-même avec le cheick Moubarak Ibn Sabah, de Koueït, crut nécessaire d'appeler à son secours le Sultan des Turcs. C'était sans doute renier la politique du plus grand prince de la dynastie du Chammar, Mohammed Ibn Rachid, mais il n'y avait pas d'autre choix, puisque la ville de Haïl elle-même était menacée par les deux chefs coalisés. Le Sultan avait d'autant plus de raisons de soutenir Abdul Aziz Ibn Rachid, qu'il n'est pas douteux que l'Angleterre appuie contre lui le cheick de Koueït, au point d'avoir fait une démonstration navale lorsque les Turcs ont cherché à s'emparer de cette ville, et qu'il semble aussi que des influences britanniques s'exercent sur le chef Ouahabite qui a attaqué l'émir du Chammar. Il y a là un épisode difficile à suivre de la lutte entre les Turcs et les Anglais. Ces derniers sont devenus nettement défavorables au Sultan depuis qu'il subit, au point que l'on sait, l'influence allemande. Il n'est pas impossible que le gouvernement britannique voie d'un bon œil le mouvement séparatiste arabe dont nous avons déjà signalé la propagande à nos lecteurs, et en tout cas, pour considérer les choses avec moins d'ensemble, on peut se demander s'il n'y a pas eu quelque influence anglaise derrière la révolte de l'Yémen, aussi bien que derrière la coalition du chef de Koueït avec le nouvel émir des Ouahabites.

Quoi qu'il en soit, dès la fin de l'année dernière, dix bataillons turcs reçurent l'ordre de quitter Bagdad et de s'enfoncer dans l'intérieur de l'Arabie. Cette force, après s'être arrêtée assez longtemps à Meched Ali, près du bas Euphrate, se dirigea par la route ordinaire des pèlerins vers Haïl, où elle arriva trop tard, l'émir Ibn Rachid venant d'être sérieusement battu par ses adversaires.

Il n'est pas certain du reste que ce retard fut purement fortuit : les Turcs ont très bien pu juger bon, pour se rendre nécessaires, de laisser affaiblir Ibn Rachid, tout en survenant assez tôt pour empêcher ses ennemis de pousser sa défaite jusqu'à l'écrasement. Quoi qu'il en soit, il est probable que l'apparition de cette force turque, très considérable pour le pays, les obligea à redescendre vers le sud ou vers les rives du golfe Persique. De Haïl, où les circonstances lui assurèrent donc un bon accueil et où elle séjourna près de deux mois, la colonne conduite par Feizi Pacha, qui devait devenir le commandant en chef de toutes les forces opérant dans l'Yémen, a continué sa marche extraordinaire vers le sud, et, suivant toujours la route des pèlerins, est arrivée à Médine. De là elle a gagné la Mecque où elle resta assez longtemps, les chérifs locaux étant soupçonnés d'entretenir une correspondance avec les révoltés de l'Yémen. En outre, les Bédouins du Hedjaz s'agitaient d'une manière inquiétante. C'est à la Mecque que Hamed Feizi reçut à la fois les renforts d'Albanie et la nouvelle de sa nomination au commandement général des forces turques opérant en Arabie. Il partit alors, à la fin

de mai, pour l'Yémen et traversa, comme nous l'avons dit, tout l'Asir par la route des pèlerins du sud qui suit constamment, à peu de distance du sommet, la chaîne côtière sur son versant oriental. C'est ainsi que nous l'avons vu débouchant de l'Asir dans l'Yémen par Abah et Saran.

\* \* \*

Le fait de cette expédition extraordinaire à travers toute l'Arabie, de Bagdad à Sanâa, donne une idée des efforts que les Turcs sont disposés à accomplir pour rester les maîtres du pays qui entoure les villes saintes de l'Islam. Une telle préoccupation est bien naturelle dans la pensée d'un Sultan comme Abdul Hamid, qui est profondément imbu d'idées panislamiques et de la conception religieuse de sa souveraineté. Mais, pour éviter des expéditions aussi risquées, pour rapprocher l'Arabie du centre de sa puissance par une route qui soit bien à lui, il a entrepris le chemin de fer de Damas à la Mecque dont nous avons parlé à plusieurs reprises.

Alors que presque toutes les entreprises de travaux publics turcs se font avec une lenteur et un désordre tout orientaux, celle-là, qui semble bien être la grande pensée du règne, est poussée avec une énergie insolite en pays ottoman. Elle a été commencée avec des fonds levés par une souscription islamique à la tête de laquelle le Sultan s'est inscrit pour une somme de cinquante mille livres turques (1.137.500 francs).

La souscription ainsi patronnée n'a pas tardé à produire 750.000 livres turques (17.052.500 fr.), grâce au concours des dévots musulmans. En outre, on a consacré à la construction du chemin de fer de Damas à la Mecque des taxes spéciales qui doivent donner annuellement une somme de 250.000 livres turques, et il ne semble pas douteux qu'en présence de la ferme volonté du Sultan d'aboutir, on n'aura pas de peine à trouver les 125 millions de francs environ qui seront nécessaires pour achever cette grande entreprise.

Cette dernière est d'ailleurs relativement avancée. A l'heure actuelle, la ligne atteint Maan, au delà des ruines de la ville historique de Petra, et à 100 kilomètres au moins au sud de la mer Morte. Une nouvelle section de 30 kilomètres va être déclarée ouverte. En octobre, un embranchement sera livré au trafic entre Dera et Caïfa, mettant ainsi la ligne de la Mecque en communication directe avec la mer, indépendamment du chemin de fer français de Beyrouth à Damas, qui transportait tout le matériel de la nouvelle voie ferrée et qui y trouvait un trafic rémunérateur. On espère qu'en trois ans ce chemin de fer, représenté comme une œuvre pie destinée à faciliter le pèlerinage aux lieux saints et à diminuer les épreuves des pèlerins traversant le désert, aura atteint les centres religieux du Hedjaz. Le haut plateau sur lequel il devra courir jusqu'à la Mecque ne présente pas d'obstacles à la construction, pas plus qu'on n'a de résistance sé-

rieuse à attendre de la poussière de Bédouins qui y nomadisent.

La Mecque se trouvera donc bientôt en communication ferrée avec la capitale de l'Empire. Il ne faut pas oublier, en effet, que la ligne française de Beyrouth à Damas, qui atteint aujourd'hui au nord de Hamah, doit être prolongée jusqu'à Alep, d'où il sera facile de gagner quelque point du futur chemin de fer de Constantinople au golfe Persique, lequel arrive déjà, comme nous l'avons dit, jusqu'à Eregli, dans le sud de l'Asie Mineure. Par conséquent, on peut prévoir le moment où le rail ira sans interruption de Scutari d'Asie jusqu'au cœur de l'Arabie.

Il est question de construire un embranchement de Maan à Akaba, de façon à permettre, en attendant que le chemin de fer atteigne le Hedjaz, l'embarquement sur la mer Rouge, c'est-à-dire au delà du canal de Suez, des troupes turques nécessaires à l'Arabie. Déjà d'ailleurs la ligne a servi à ce genre de transport, puisque vingt mille réservistes syriens ont été concentrés, armés, transportés de Damas à Maan par voie ferrée et ont gagné ensuite à pied le port d'Akaba, le tout ayant été fait en un peu moins d'un mois. Cette expérience tentée tout récemment, et qui a exigé le concours de la ligne française de Beyrouth à Damas, laquelle a dû prêter une partie de son matériel roulant, a démontré que, dès à présent, le premier tronçon de la ligne de la Mecque présentait une appréciable valeur stratégique. Il n'est pas douteux que lorsqu'elle sera achevée elle en aura bien davantage. Les insurgés arabes sont généralement des troupes légères assez peu capables d'une action suivie sur un point, et beaucoup plus redoutables par leur mobilité que par leur solidité dans la résistance. Elles ne sont pas faites pour s'attaquer d'une manière sérieuse à une voie ferrée, et il est vraisemblable que lorsque les rédifis d'Albanie et d'Anatolie pourront être transportés par voie ferrée jusqu'en Arabie, les beaux jours des révoltés seront finis.

Sans doute est-il difficile, n'ayant qu'une connaissance très approximative des événements, et même des tendances qui dirigent les hommes, de se rendre un compte exact de ce qu'est actuellement la politique intérieure de l'Arabie, et la conception que Constantinople s'en fait, mais il n'en est pas moins intéressant de signaler les derniers développements de la campagne turque dans l'Yémen en les rapprochant de cette marche inattendue d'une force ottomane de Bagdad à Sanâa par terre, des luttes qui se poursuivent dans le Nedj, et des progrès du chemin de fer de Damas aux villes saintes de l'Islam.

#### AVIS

Pour être membre adhérent au Comité de l'Asie française, il suffit de verser une cotisation annuelle d'au moins 25 francs.

Les adhérents reçoivent toutes les publications du Comité, sont convoqués aux réunions que ce dernier donne et participent à son action.

## UNE EXPÉDITION A CÉLÈBES

Les dépêches ont annoncé, il y a quelques jours, les progrès d'une sérieuse expédition que les Hollandais ont été obligés d'envoyer dans le sud-ouest de la grande île de Célèbes, la troisième pour la taille de l'Insulinde (177.000 kilomètres carrés, venant pour la superficie après Bornéo et Sumatra, mais avant Java).

Depuis quelque temps un état insurrectionnel existait dans le sud-ouest de Célèbes et les Hollandais, ayant leur flotte des Indes occupée à assurer la neutralité de leurs colonies contre les violations possibles par les escadres russe et japonaise, ont été obligés de différer la répression jusqu'après la bataille de Tsou-shima. Ce n'est que depuis lors qu'ils se sont décidés à un effort énergique.

Leur œuvre à Célèbes a d'ailleurs été très restreinte, bien que leur suzeraineté sur cette île soit fort ancienne, puisque c'est en 1665 qu'ils prirent aux Portugais le fort de Macassar et s'installèrent dans le pays. Mais leur domination y fut assez légère. Le seul point qu'ils y administrent directement est encore Macassar et sa banlieue. Ils sont suzerains des petits royaumes des deux seules parties de l'île qui soient arrivées à quelque degré de civilisation : le Sud-Ouest autour de Macassar et l'extrême Nord-Est autour de Menado. Dans la première de ces régions il y a une population malaise mahométane et fort difficile, dans la seconde une population malaise ou assimilée au malais, convertie au christianisme et fort docile. Tout le centre de Célèbes est laissé à de petites tribus sauvages, ayant des mœurs très barbares et pratiquant l'anthropophagie, tout au moins comme un rite guerrier. Aussi, le sol n'étant cultivé, surtout en caféiers, qu'aux deux extrémités de l'île, cette grande terre, arrosée par des pluies abondantes, couverte d'une végétation magnifique, ne nourrit que 2 millions d'hommes.

Les habitants de Célèbes sont dits Malais ou Alfourou selon qu'ils sont civilisés ou sauvages. Il n'y a pas entre eux de grandes différences de race : leur origine semble être très mêlée et on trouve même chez eux des traces de sang papoua. Quoi qu'il en soit, on dit Malais ceux qui ont adopté la langue et les mœurs de la grande race de l'Insulinde et c'est le cas des deux groupes de Menado et de Macassar.

Ce dernier, les Bougi, dont l'Etat le plus puissant est le royaume de Boni, a des mœurs très guerrières. Les Bougi pratiquent farouchement la vendetta de famille à famille. Ils ont énergiquement résisté aux Hollandais, qui les ont appréciés en les combattant et en ont incorporé un grand nombre dans leurs troupes et leur marine coloniales. Cependant, ces hommes ont plus que tous les autres Malais une tendance à ces accès de fureur frénétique dans lesquels on « court l'amok ».

Dans ce cas le furieux, armé de son kriss, court les rues en frappant au hasard hommes, femmes et enfants jusqu'à ce qu'il soit pris ou tué. Les gens de cette partie de l'île sont divisés entre un certain nombre de royaumes, en dehors du royaume de Boni : ceux de Wadjo, Goa, Sopeno, Sidenreng, dans lesquels l'aristocratie guerrière joue un rôle si prédominant que souvent le roi n'est que l'exécuteur de ses volontés. C'est même cet état social qui explique la résistance particulièrement vigoureuse opposée à la pénétration hollandaise par les gens du sud-ouest de Célèbes. Il semble que, cette fois, les Hollandais soient résolus à en finir en brisant cette aristocratie et en s'appuyant sur le peuple dont les plaintes affluent de plus en plus à la résidence de Macassar. Dans ces derniers temps, la situation semble avoir empiré pour la classe inférieure de Célèbes, puisqu'un assez grand nombre de familles ont émigré pour aller travailler dans les raffineries de pétrole de Bornéo.

Contre les royaumes du Sud-Ouest il fallut, dans le courant du siècle dernier, organiser plusieurs expéditions : en 1823-1825-1859-1860. Celle de 1860, commandée par le général Van Swieten, eut un plein succès. Le royaume de Boni fut occupé, mais les Hollandais n'assurèrent leur domination par la création d'aucun établissement permanent dans le pays. On négligea même, pour des raisons pécuniaires, les avis d'hommes compétents qui demandaient que l'on fit tout au moins l'effort d'entretenir de petites garnisons et de stationner quelques canonnières dans les ports de Paré-Paré sur la côte ouest et de Palima sur la côte Est.

Cette indifférence a permis au roi de Boni de fomenter la révolte actuelle qui a été un moment si inquiétante que les résidents européens avaient été avisés de se tenir prêts à se réfugier dans le fort Rotterdam, château de genre moyen âge, qui date du temps de la Compagnie des Indes et s'élève tout près de Macassar. Cependant les Hollandais, après avoir mis des garnisons sur quelques points de la côte, ont décidé d'agir avec vigueur dans le sud-ouest de Célèbes dès que la bataille de Tsou-shima est venue libérer leur flotte des Indes de sa tâche de gardienne de la neutralité. Un ultimatum fut remis au roi de Boni, pour lui et ses alliés, avec demande de réponse dans les huit jours. Mais, pendant ce délai, le roi de Sidenreng s'est jeté à l'improviste sur une compagnie hollandaise bivouaquée à quelque distance de Paré-Paré. Le commandant averti par ses espions prit les mesures nécessaires. Quand l'ennemi se présenta, à la pointe du jour, en colonnes serrées, il était attendu : on le laissa approcher à 100 mètres et alors la mousqueterie, les mitrailleuses, aidées de l'artillerie d'une canonnière, firent une besogne épouvantable. En moins de dix minutes, l'ennemi, emportant comme il le pouvait ses blessés, laissa sur le terrain 507 cadavres. La ville de Paré-Paré, dont les habitants avaient pris largement part à cette attaque, fut ensuite bombardée.

Un peu après, la principale colonne expédi-

tionnaire, commandée par le colonel Van Loenen, forte de 2.500 à 3.000 combattants, avec de l'artillerie de campagne et de montagne, a débarqué à Boma, sur la côte Est, dans le royaume de Boni. Là les indigènes avaient élevé des ouvrages très solides qui n'ont pu être enlevés qu'après un bombardement préparatoire par sept navires de guerre. Dans une contre-attaque, les Bougi ont laissé sur le terrain 256 morts et 9 blessés.

Cette fois les Hollandais sont décidés à en finir : ils tiennent de sérieux renforts prêts à être envoyés dans le sud-ouest de Célèbes. Ils ont d'ailleurs affaire à des gens non seulement très braves, mais encore pourvus d'une nombreuse cavalerie, car le pays est riche en chevaux. Mais l'étroitesse même des diverses péninsules qui composent cette île de forme bizarre facilite beaucoup la tâche des Européens maîtres de la mer. Avec une superficie d'un tiers seulement de celle de notre pays, Célèbes a un pourtour côtier égal à celui de la France et de la péninsule Ibérique réunies. Nulle part on n'y est loin de l'Océan. Certains isthmes n'y ont pas plus d'une trentaine de kilomètres de large et le point le plus éloigné de la mer, dans le massif central de l'île, ne s'en trouve pas encore à plus d'une centaine de kilomètres à vol d'oiseau. Cette médiocre largeur de terres n'existe même pas dans la péninsule sud-occidentale où sévit la révolte actuelle. C'est ce qui permet aux Hollandais de faire grand usage de la marine, d'utiliser ses canons à longue portée — trois cuirassés font partie de l'escadre qui collabore à la répression, surtout du côté du golfe de Boni — et aussi de commencer la division du pays à pacifier en blocs séparés par des lignes de postes et de blockhaus. Avec le temps il n'est pas douteux qu'ils viennent à bout de la révolte, bien que la région soit une des plus montagneuses de Célèbes — on y trouve, non loin de Macassar, une cime qui dépasse 3.000 mètres.

Les Hollandais ont l'intention de supprimer les petits royaumes qui leur donnent actuellement tant de mal : le sud-ouest de Célèbes sera soumis au régime de l'administration directe et divisé en deux sous-résidences. Nous avons dit plus haut que les Hollandais sont même décidés à déterminer un changement de la société dans le pays en brisant la puissance de l'aristocratie et en s'appuyant sur le peuple.

Il est évident qu'avec une bonne administration les Hollandais pourront non seulement dominer les pays turbulents du Sud-Ouest, mais encore faire gagner peu à peu du terrain aux populations policées qui les habitent sur les purs sauvages de tout le corps central de l'île. Peu à peu, à travers toute la longueur de Célèbes mise en valeur, doivent se rejoindre les deux groupes laborieux et civilisés de Macassar et de Ménado, qui sont encore confinés aux deux extrémités les plus opposées de cette île magnifique dont la presque totalité est laissée à la forêt vierge et à quelques hordes de sauvages qui y vivent de chasse et de pêche.

## ASIE FRANÇAISE

**Les administrateurs et les langues orientales.** — Le résident supérieur au Tonkin a communiqué aux résidents chefs de province la circulaire suivante du gouverneur général en date du 13 juin 1905 :

Ainsi que vous le savez, l'article 20 du décret du 16 septembre 1899, organisant le personnel des services civils de l'Indo-Chine, impose aux administrateurs appelés à la direction d'une province la connaissance d'une des langues orientales en usage dans la colonie. En fait, cette disposition est, jusqu'à présent, restée à peu près lettre morte, par suite de l'absence de réglementation déterminant d'une façon précise les conditions dans lesquelles les intéressés devront faire la justification exigée d'eux. Mais on ne saurait différer davantage l'application d'une prescription formelle du règlement sur l'utilité de laquelle il est inutile d'insister.

A cet effet, j'ai décidé qu'à dater de la publication de la présente circulaire nul administrateur, à moins qu'il n'ait déjà été titulaire de l'emploi de chef de province, ne pourra être proposé pour cette fonction s'il ne justifie de la connaissance suffisante d'une des langues indiquées à l'article 20 du décret du 16 septembre 1899 (annamite, cambodgien, laotien ou chinois). A l'appui de toute proposition de l'espèce, vous voudrez donc bien joindre, à l'avenir, une déclaration écrite et signée du candidat indiquant la langue qu'il possède et s'il est en état de la comprendre et de la parler, sans l'intermédiaire d'un interprète. Cette déclaration, dont il vous appartiendra de contrôler la véracité sous votre responsabilité et par tel moyen que vous jugerez convenable, sera revêtue de votre visa et classée, au Secrétariat général, dans le dossier individuel de l'intéressé. La pratique d'un des idiomes indo-chinois devenant ainsi pour les administrateurs des trois premières classes une obligation professionnelle absolue, il ne sera plus fait état, en ce qui les concerne, pour la formation du tableau d'avancement, de la connaissance de la langue du pays où ils sont en service. Mais, conformément au § 2 de l'article 20 du décret du 16 septembre 1899, il leur sera tenu compte, à cet égard, de la possession de diplômes supplémentaires, dans les conditions prévues à l'article 8, paragraphe G, de l'arrêté du 12 septembre 1904.

BEAU.

On ne saurait trop féliciter M. Beau d'être intervenu contre un mal chronique de notre administration et il serait à souhaiter que les prescriptions de sa circulaire ne restassent pas lettre morte et qu'enfin nos résidents, chefs de province, pussent comprendre leurs administrés. On sait avec quel soin l'administration anglaise de l'Inde tient la main à ce que ses agents sachent la langue du pays qu'ils administrent. Chez nous, on a compris depuis longtemps que ce serait une excellente chose, et qu'il est impossible de faire de bonne administration quand on ne peut comprendre les explications des administrés qu'avec l'aide d'un interprète souvent sujet à caution; de nombreuses circulaires du genre de celle-ci ont recommandé aux administrateurs d'apprendre la langue indigène; mais elles sont

toujours restées à l'état de bonne intention. Il faudrait qu'enfin la circulaire de M. Beau produisît l'effet désiré.

**A la commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine.** — La commission permanente du Conseil supérieur de l'Indo-Chine s'est réunie le 1<sup>er</sup> août sous la présidence du gouverneur général par intérim.

Parmi les affaires présentées et qui ont été acceptées par la Commission nous relevons :

La demande de la Société foncière de l'Indo-Chine de pourvoir à la construction et à l'exploitation d'un prolongement de 760 mètres de voie ferrée de la ligne partant actuellement de la place du Cocotier à Hanoi et devant être poursuivi vers Bac Mai jusqu'à la route circulaire.

Un projet sur l'enseignement primaire au Cambodge et comprenant :

1<sup>o</sup> L'organisation proprement dite de cet enseignement divisé en enseignement primaire élémentaire et enseignement primaire supérieur (avec indication des matières enseignées dans ces deux grandes divisions, conférences et cours spéciaux pour les élèves se destinant à des carrières autres que l'administration, la magistrature ou le barreau), et en enseignement professionnel destiné à fournir au commerce, à l'agriculture et à l'industrie les contremaîtres et ouvriers habiles dont ces diverses branches ont besoin. Enfin, la nécessité de donner dans la mesure proportionnée aux besoins de la défense du pays, à la nation cambodgienne un certain esprit de patriotisme, de relever le métier des armes actuellement très réduit dans la plupart des provinces, a décidé le Résident supérieur du Cambodge à faire inscrire la gymnastique et les exercices militaires dans les matières de l'enseignement scolaire.

2<sup>o</sup> Le programme des examens institués à la sortie des différentes catégories d'école et l'institution de certificats d'étude.

3<sup>o</sup> Le cadre du personnel indigène enseignant. Le transport et l'installation de l'Institut Pasteur (bactériologique) de Saïgon dans un nouveau local, rue Pellerin.

L'organisation du personnel des bureaux de la direction des Travaux publics, dont les cadres hiérarchiques seront ainsi constitués :

Chef de bureau 1 <sup>re</sup> classe.....	15.000 fr.
— 2 <sup>e</sup> classe.....	13.000
Sous-chef de bureau 1 <sup>re</sup> classe.....	10.000
— 2 <sup>e</sup> classe.....	9.000
— 3 <sup>e</sup> classe.....	8.000
— 4 <sup>e</sup> classe.....	7.000
Commis principaux.....	7.000
Commis 1 <sup>re</sup> classe.....	6.000
— 2 <sup>e</sup> classe.....	5.000
— 3 <sup>e</sup> classe.....	4.000
— 4 <sup>e</sup> classe.....	4.000

La délégation du pays Lu de Muong-hou est érigée en provinces laotiennes.

Au nombre des projets approuvés citons encore :

*Laos.* — L'exportation des éléphants, hors des limites du Laos, donnera lieu dorénavant à la perception d'un droit fixe de 250 piastres par tête d'animal exporté.

*Tonkin.* — Les navires accèdent au port de Haïphong en franchissant la barre de Cua-nam-Triêu suivant l'estuaire de ce nom et la coupure de Dinh-vu qui met en communication le Cua-nam-Triêu et le Song-cua-cam et ce dernier fleuve lui-même. Sur quelques points de ce tracé, existent à marée basse des fonds de 4 mètres à 4<sup>m</sup>50 seulement. Pour faciliter les mouvements des bâtiments, les Travaux publics vont aussitôt niveler ces fonds à 5<sup>m</sup>50, en attendant les grands travaux de dragage qui sont prévus dans le plan du futur port de Haïphong.

*Cambodge.* — Un poste de douane sera créé à Krat, avec annexe au port de Lem-ngop. Ce bureau sera ouvert à toutes les opérations d'importation et d'exportation par barques et jonques asiatiques, ainsi que par les bateaux à vapeur des lignes subventionnées.

Il percevra seulement des droits d'entrée sur les marchandises étrangères, et substituera nos tarifs douaniers à ceux qui sont actuellement appliqués par les douanes siamoises.

*Cochinchine.* — Ouverture d'un canal de 800 mètres, permettant de passer directement du fleuve Mékong (bras de Co-chien) dans le Rach-mang-thit, pour éviter aux bateaux d'avoir à contourner le banc de sable très allongé qui masque l'embouchure de ce dernier.

Agrandissement du canal de Tnah-loi (Soc-tran) formant dérivation du Rach-ba-xuyen droit jusqu'au port fluvial sur la baie de Xau. Le travail projeté a pour but de diminuer la violence du courant dans le port, et de faciliter les communications, qui sont fréquemment gênées par l'encombement.

**La taxe municipale sur les indigènes.** — M. Hauser, administrateur-maire de Hanoï, a publié le 19 juillet 1905 la circulaire suivante adressée aux habitants indigènes :

Il m'est revenu, à différentes reprises, que le bruit courait dans les provinces limitrophes de Hanoï, que les indigènes étrangers à la ville étaient appréhendés dès qu'ils mettaient le pied sur son territoire, et détenus à la police jusqu'à ce qu'ils aient acquitté la carte de taxe municipale, qui remplace ici l'impôt personnel et des corvées auquel sont assujettis les inscrits dans les provinces.

En raison de la persistance de ces bruits sans aucun fondement, nombre d'indigènes des provinces qui avaient l'habitude de se rendre autrefois à Hanoï pour écouler leurs produits se seraient, dit-on, abstenus de venir dans la crainte d'être molestés ou appréhendés par la police.

J'ai tenu à tranquilliser sur ce point les habitants de la ville de Hanoï et les indigènes habitant les provinces.

Si, sans exception aucune, chaque indigène mâle de 16 à 60 ans, habitant la ville de Hanoï, est tenu d'acquitter la carte de taxe municipale qui permet, à la municipalité de faire face en partie aux dépenses : d'empierrement, de plantation et d'entretien des voies; de nettoyage et curage des égouts d'eau, d'éclairage et de police, il n'est, d'autre

part, absolument rien réclamé aux indigènes qui n'habitent pas la ville ou n'y sont pas régulièrement employés.

Au surplus, à Hanoï comme ailleurs, les indigènes sont astreints à la carte individuelle dont ils doivent toujours être porteurs.

A Hanoï, la carte individuelle s'appelle taxe municipale et coûte 2 piastres.

Dans les provinces, cet impôt prend le titre d'impôt personnel et des corvées.

Il se peut qu'à titre de renseignement, rien ne distinguant l'Annamite, la police qui a la charge de la sécurité des habitants, demande à un indigène de passage à Hanoï la présentation de sa carte individuelle, d'inscrit ou de non-inscrit, mais, en aucun cas, l'Annamite, régulièrement pourvu de cette carte, qu'il doit posséder à Hanoï comme en province, ne sera inquiété et peut vaquer tranquillement à ses affaires, la municipalité n'ayant jamais demandé aux indigènes des provinces de passage à Hanoï, d'acquitter d'autres droits que les tickets de marchés quand ils viennent vendre leurs denrées ou marchandises en ville.

D'autre part, désireux de donner pleine et entière satisfaction à un désir de la population indigène, j'ai donné l'ordre que, désormais, le numéro de la carte ne soit plus photographié sur la poitrine du contribuable mais apposé dans l'un des angles de la photographie; cette façon d'opérer ayant été considérée comme vexatoire et dégradante par un certain nombre d'indigènes.

La présente circulaire sera communiquée à tous les chefs de rues et affichée par eux dans leurs rues respectives, à la gare, à l'embarcadère des fluviales et aux portes de la ville par les soins du Hiep-Ly.

Cette circulaire méritait d'être recueillie. Elle montre quelles difficultés on a pour établir des impôts sur les indigènes et laisse deviner aussi quelles fautes ont été commises entraînant des vexations dans l'établissement des taxes qui les atteignent.

#### **Le régime des concessions en Cochinchine.**

— Le gouverneur de la Cochinchine vient de prendre un arrêté au sujet des concessions gratuites, qui a été mis en vigueur le 1<sup>er</sup> août.

Estimant que le nombre des demandes de concessions augmente journellement, entraînant de gros frais pour la colonie à cause des levés de terrain, il a conclu qu'il était équitable de faire supporter ces dépenses par les demandeurs.

Il y a lieu, toutefois, de faire exception pour les demandeurs de petites concessions, les prolétaires, les petits cultivateurs.

En travaillant à bas prix pour des particuliers, l'administration fait concurrence aux géomètres civils assermentés et patentés, actuellement installés en Cochinchine. Cette concurrence est désastreuse pour ces derniers.

D'après le nouvel arrêté, toute demande de concession supérieure à 50 hectares devra être accompagnée d'une redevance de 20 cents par hectare. Le levé du terrain sera exécuté par un géomètre civil assermenté.

Quand un agent du cadastre sera sur les lieux il fera le levé, auquel cas le demandeur consignera au Trésor le montant des frais, soit :

Pour concessions au-dessous de 100 hectares inclusivement, 80 cents ;

Pour 100 à 200 hectares, 80 cents les 100 premiers hectares, 60 cents les 100 autres ; pour 200 à 500, 80 cents les 100 premiers, 60 cents pour la centaine suivante, 40 cents pour le surplus, et ainsi de suite ;

Au-dessus de 1.000 hectares, 20 cents pour le surplus.

Quand les demandes porteront sur des terrains déjà relevés, elles devront être accompagnées de 0 p. 10 par hectare. Au-dessous de 20 hectares, aucune redevance.

#### L'organisation de la médecine indigène.

— Le *Journal officiel* métropolitain a publié dans son numéro du 20 septembre trois décrets intéressant l'exercice de la médecine en Indo-Chine. L'un d'eux porte application au Tonkin, en Annam, au Cambodge et au Laos de la loi du 30 novembre 1892 sur l'exercice de la médecine. Ce décret établit les conditions dans lesquelles est conféré le titre d'expert-médecin devant les tribunaux, les honoraires, vacations, frais de transport et de séjour des experts-médecins ; il n'y a rien de plus à en dire. Tout différents sont les deux autres et surtout celui qui porte approbation des actes locaux qui ont organisé l'école de médecine de l'Indo-Chine.

C'est un arrêté du 8 janvier 1902 qui a créé une école de médecine à Hanoï. Elle a été réorganisée ensuite en 1904. Il ressort de ces arrêtés et du décret qui les approuve que l'école de médecine de l'Indo-Chine est placée sous l'autorité directe du gouverneur général. Elle a pour mission de former des médecins indigènes et des sages-femmes indigènes. La clinique est faite aux élèves médecins et aux élèves sages-femmes à l'hôpital et à la maternité indigène du protectorat à Hanoï.

Comme conséquence de l'organisation de cette école de médecine indigène et aussi de son fonctionnement, un décret a réglementé l'exercice de la médecine indigène en Cochinchine.

Les praticiens indigènes, médecins et sages-femmes, sont placés sous l'autorité des administrateurs chefs de province, et pour l'exercice de leur art, sous la surveillance et le contrôle du directeur du service de santé et les docteurs en médecine délégués par lui à cet effet. Les praticiens indigènes sont tenus de déférer à toutes les réquisitions de l'autorité administrative et de se conformer à la législation en vigueur et sur la déclaration des maladies épidémiques ou contagieuses, et sur la protection de la santé publique.

Les médecins et sages-femmes indigènes doivent gratuitement leurs soins aux indigènes, y compris la vaccination.

Ces mesures sont excellentes et les encouragements de toute sorte que nous donnons à la médecine sont parmi les meilleures manifestations de notre action. En combattant énergiquement les maladies qui font tant de ravages parmi la popu-

lation indigène, nous faisons une œuvre sociale excellente et une œuvre économique qui ne l'est pas moins, des habitants indigènes nombreux étant la meilleure des richesses pour une colonie.

## CHINE

**Le boycottage des marchandises américaines.** — Le mouvement de boycottage des marchandises américaines, sur lequel nous publions plus haut un article, semble aller en s'atténuant. Le Ouai-wou-pou a fait publier que le gouvernement des Etats-Unis avait envoyé au service de l'immigration l'ordre de se montrer plus bienveillant pour les Chinois des catégories admises sur le territoire de l'Union, et qu'il était, par conséquent, utile, en attendant d'obtenir la révision des traités, de mettre fin au boycottage. Le consul général des Etats-Unis à Changhaï, M. Rodgers, a récemment télégraphié à son gouvernement que, dans ce port, le boycottage avait été abandonné et que la situation s'améliorait beaucoup dans les autres parties de la Chine.

Il n'en est pas moins vrai qu'il s'est produit là la tentative la plus générale organisée jusqu'à présent par les Chinois contre des étrangers. Il n'a pas fallu longtemps pour que les marchands du Nord, du Centre et du Sud, qui sont maintenant reliés par le télégraphe, découvrirent leur solidarité et fissent preuve d'un véritable esprit national. On peut se demander si l'emploi de pareils procédés n'ira pas en se généralisant, et les guildes chinoises ont donné une preuve bien inattendue de leur puissance et de leur cohésion. Nous voici bien au delà de cette menace de la guilde de Ningpo de cesser le commerce à Changhaï, qui, en 1898, contribua à obliger les autorités françaises à arriver à une transaction dans l'affaire du dépôt des cerceaux que nous voulions faire retirer du territoire que la Chine venait de nous céder pour étendre notre concession. Il est probable que l'on n'entendra plus parler d'ici peu du boycottage américain, mais c'est là un fait dont les enseignements ne doivent pas être oubliés.

**Le rachat du chemin de fer Hankéou-Canton.** — Au moment même où paraissait notre dernier numéro, la presse répandait la nouvelle que le rachat de la ligne Hankéou-Canton était un fait accompli. En effet l'assemblée générale des actionnaires de l'« American China Development Company », qui a eu lieu le 29 août dernier, a décidé d'accepter la proposition du gouvernement chinois et de lui rétrocéder, moyennant une somme de 6.700.000 dollars or, plus des intérêts de 5 0/0, le contrat qu'elle avait obtenu. M. Pierpont Morgan a donc réussi à triompher des répugnances du président Roosevelt en faisant ressortir les difficultés de l'entreprise et l'importance de l'indemnité offerte pour son abandon.

On a beaucoup remarqué que cette décision avait suivi immédiatement la conclusion définitive de la paix russo-japonaise, et on a voulu y voir plus qu'une simple coïncidence. Sur la simultanéité de la solution de ces deux questions se sont fondés certains bruits qui ont trouvé un moment quelque crédit dans la presse, tendant à faire croire que le gouvernement japonais n'avait cédé sur le chapitre de l'indemnité dans les négociations de Portsmouth qu'en se réservant une compensation du côté des chemins de fer en Chine, et particulièrement en obtenant pour son propre compte la concession de la ligne Hankéou-Canton, dont l'importance politique et commerciale est considérable.

Cette hypothèse ne tarda cependant pas à être écartée et l'on s'occupe très activement du droit de préférence que s'était fait réserver la Société d'étude de chemins de fer en Chine, au cas où le contrat passé avec le Syndicat américain viendrait à être annulé. D'après la *Métropole* d'Anvers (numéro du 14 septembre) les deux gouvernements français et belge se seraient concertés en vue de prendre des mesures pour faire appuyer à Pékin le droit de préférence de la Société d'étude.

Mais les Chinois ne semblent pas, jusqu'à présent du moins, disposés à accueillir favorablement ces négociations. Les derniers journaux d'Extrême-Orient rapportent que Wang-Ta-Sié, membre du Wai-ou-pou, aurait déclaré à des journalistes américains que le gouvernement impérial était décidé à ne pas faire droit aux revendications du groupe franco-belge et qu'il se préparait maintenant à « réaliser le nouvel idéal national de la Chine ». Peut-être les Chinois se sentent-ils soutenus en cette affaire par l'apport de capitaux que leur offriraient des banques étrangères.

Dans tous les cas, la situation de la ligne Hankéou-Canton est loin d'être réglée en ce moment. Nous nous trouvons au contraire au milieu de négociations dans lesquelles se heurtent les diverses compétitions internationales et le nouvel esprit nationaliste chinois.

#### Le chemin de fer de Changhaï à Nankin

— Nous avons parlé à plusieurs reprises du chemin de fer de Changhaï à Nankin qui a été concédé à la « British and China Corporation » en 1898, dont la concession définitive ne fut donnée qu'en 1903, et dont les travaux n'ont commencé que l'année dernière, les capitalistes anglais ayant montré jusqu'à présent peu de goût ou de pouvoir pour « financer » les entreprises de ce genre en Chine.

Ce chemin de fer aura une longueur d'un peu plus de 300 kilomètres. Il parcourt un pays extrêmement peuplé et coupe de nombreux petits cours d'eau. Passant par Sou-tcheou, Wou-sieh, il atteint le Yang-tseu à Tching-kiang, et suit les collines qui bordent la rive droite du fleuve jusqu'à Nankin.

Une des plus grosses difficultés a été d'acheter les terrains nécessaires d'autant plus que cette

partie du pays a une population de morts encore plus dense que sa population de vivants, et que, partant, les tombes y sont d'une abondance extraordinaire, même pour la Chine. Les constructeurs avaient espéré mener rapidement les choses en donnant à forfait à Cheng-ta-jen, le directeur chinois des chemins de fer, une somme de 7.500.000 francs pour acquérir tous les terrains nécessaires et en faire retirer les tombeaux. Cependant, au commencement de mars, dix-huit mois après l'arrivée des ingénieurs, il n'y avait guère qu'une soixantaine de kilomètres de la ligne sur lesquels les terrains nécessaires fussent acquis, et encore par sections qui restaient séparées par des étendues assez considérables où rien n'avait été réglé. Comme lors de la construction du Pékin-Hankéou, le déplacement des morts s'est fait pour ainsi dire à prix fixe, coûtant de 22 à 25 francs par individu. Ces indemnités, de même que dans le cas du Pékin-Hankéou, sur lequel l'on voyait parfois, assure-t-on, « replanter » les mêmes morts à l'avancée de la ligne au fur et à mesure de leur déplacement, ont donné lieu à des spéculations sous couleur de philanthropie et de décence. Des sociétés de bienfaisance se sont fondées dans différentes villes, réunissant des souscriptions dans le but ostensible et pieux d'enlever du tracé du chemin de fer les restes des innombrables Chinois morts sans laisser de descendance connue, et de pratiquer pour eux les rites de la piété filiale. Ces sociétés emploient des coulis pour réunir les ossements, que l'on place dans des boîtes à bidons de pétrole ou dans d'autres récipients aussi vulgaires et peu coûteux, et que l'on va déposer ensuite dans le plus prochain terrain inoccupé, le travail de ces sociétés se bornant à se faire payer l'indemnité par squelette qu'elles trouvent sur le terrain. Les restes les plus insignifiants suffisent à motiver une réclamation d'indemnité : aussi les ancêtres sans descendance ont-ils été très fortement « demandés » sur toute la longueur de la ligne. On assure, bien qu'il soit difficile de le prouver, que les membres chinois du conseil des commissaires du chemin de fer et quelques autres mandarins locaux, ont eu les relations les plus étroites avec ces sociétés de bienfaisance. Il faut d'ailleurs remarquer que ces déplacements des défunts faisaient partie du forfait de Cheng-ta-jen.

Mais, en dehors même des terrains des cimetières, l'acquisition des terrains agricoles a été extrêmement difficile et coûteuse. On a payé un prix bien supérieur à la valeur marchande des terres dans le pays. Il s'est formé, en effet, de véritables sociétés d'accapareurs pour mettre la main sur le sol que devait prendre la ligne, et le revendre le plus cher possible aux constructeurs. Ces groupes d'accapareurs ont été, en particulier, actifs du côté de Changhaï. La terre y a été accaparée avec tant d'énergie, et on la tient à un tel prix qu'il est encore possible que l'on ait à changer la situation de la station terminale de Changhaï, et qu'en aucun cas cette dernière ne

pourra être prête avant l'achèvement de la construction de la ligne jusqu'à Sou-tcheou, le premier centre important qu'elle traverse sur la route de Nankin.

Une troisième difficulté a été causée par l'accaparement des coulis et même des briques partout où il y avait des ponts à construire. Pendant longtemps, il a été impossible de faire aucun travail préliminaire à la pose des ponts, et, en fin de compte, les ingénieurs anglais ont été obligés de créer des briquetteries indépendantes et de faire venir des travailleurs de Tièn-tsin. Le même système d'accaparement a été organisé immédiatement par les Chinois pour tout le ballast nécessaire à la ligne, toutes les carrières de la région ayant été mises en trust pour empêcher les constructeurs de se procurer les pierres au prix de marché. On assure que là, comme dans l'affaire des tombes, les membres chinois du conseil ont largement participé aux bénéfices de ces accaparements.

Cependant, les travaux avancent; des rails sont arrivés d'Angleterre et des traverses d'Australie. On espère qu'en mars 1906 la ligne atteindra Sou-tcheou, et en juin Wou-seh, au centre d'une des grandes régions productives de soie qui approvisionnent le marché de Changhaï. Lorsque toutes les exaspérantes difficultés de construction auront été surmontées — et nous avons jugé bon de les résumer d'après une correspondance du *Times*, pour montrer ce que pouvait être une entreprise de cette nature en Chine — il est vraisemblable que ce chemin de fer se révélera comme une affaire très avantageuse. La population est encore beaucoup plus dense dans cette région que dans celles que traverse la ligne de Pékin à Hankéou, déjà si prospère. Les habitations se succèdent presque sans interruption le long de ce chemin de fer, et il ne franchit jamais un kilomètre sans traverser au moins un village.

**L'Autriche-Hongrie et l'Extrême-Orient.**  
— On annonce qu'une banque autrichienne va être fondée pour favoriser les relations commerciales entre la double monarchie et l'Extrême-Orient.

On annonce que Yang-Tcheng, ministre de Chine en Autriche-Hongrie, a été nommé à Berlin, et sera remplacé à Vienne et à Buda-Pesth par Li Tching Mai, un des fils de Li Hong Tchang.

## ASIE RUSSE

**Une députation kirghize à Saint-Pétersbourg.** — Des lettres qui nous arrivent du Turkestan nous apprennent que des agitateurs sont passés à travers la grande steppe d'Asie et ont essayé d'exciter secrètement jusqu'aux si tranquilles Kirghizes. On prétend même que des Ja-

ponais déguisés en Chinois ont rendu visite à quelques-uns des sultans nomades influents.

Par contre, les journaux ont célébré la fidélité des Kirghizes. Vingt et un d'entre eux sont venus le 28 août dernier à Péterhof où le tsar leur a donné audience. Conduits et présentés par le général Tchingiz-Khan, ils ont rendu hommage à l'empereur au nom de leurs frères de la steppe et lui ont exprimé leur fidèle reconnaissance au sujet de l'oukaze impérial sur la tolérance religieuse. La plupart des Kirghizes ignorent sans doute encore qu'ils ont envoyé à Pétersbourg des délégués. Il est probable que tout ceci s'est passé entre l'administration chargée de veiller sur les Kirghizes et le ministre de l'Intérieur : les Kirghizes seuls n'ont pas été consultés.

**Le troisième centenaire de Tomsk.** — Si la guerre n'avait pas eu lieu, nul doute que la Russie n'eût célébré solennellement le troisième centenaire de la ville de Tomsk. Tomsk est encore la première ville sibérienne. L'avenir ne lui conservera pas sans doute cette place, car pour un motif que peut-être on ne veut pas avouer, elle a été mise à l'écart de la grande voie sibérienne à laquelle elle est pourtant rattachée par une ligne secondaire : sa situation un peu à l'écart du Transsibérien la met en mauvaise posture vis-à-vis d'autres villes comme Irkoutsk, par exemple, par laquelle passe la voie commerciale. Mais Tomsk est encore considérée comme la capitale de la Sibérie, et elle se vante, non sans raison, d'en être aussi la capitale intellectuelle. Bien d'autres villes se disputaient l'honneur d'avoir possédé la première Université sibérienne : c'est à Tomsk pourtant qu'elle fut instituée et construite sous l'habile direction de M. Florinski qui en fut le premier curateur.

On sait que jadis, lorsque les Cosaques firent la conquête de la Sibérie, ils eurent des luttes sanglantes à engager avec les khans tatars. Un certain nombre de ces khans, effrayés par les victoires de leurs adversaires, se soumirent à ces derniers.

Il y avait sur les bords de la Tome un khan particulièrement connu, Toïone : celui-ci alla jusqu'à Moscou pour rendre hommage, en qualité de vassal, au tsar Boris Goudonov. Le tsar lui promit sa protection et ordonna en 1604 de fonder une ville sur les terres de Toïone : la ville s'appela Tomsk, du nom de la rivière au bord de laquelle elle fut construite. La forteresse qui devait défendre cette ville fut terminée l'année même, le 27 septembre 1604. C'est ce que nous apprend la *Russie pittoresque* qui consacre quelques pages à ces vieux souvenirs historiques.

Les premiers constructeurs en furent le chef cosaque Gabriel Pissemski et un certain Basile Tyrkov. Ils dirigèrent la ville avec intelligence, mais tous leurs successeurs n'eurent pas la même sagesse, et leurs déprédations causèrent des révoltes en 1614, 1617, 1637, 1698. Ils se vantaient d'être les plus fidèles serviteurs du tsar, mais celui-ci était loin et ne pouvait rien contester.

En 1771, Tomsk semblait avoir perdu de son importance, d'autres villes avaient été fondées ; elle comptait déjà pourtant 2.274 maisons en bois, 7 églises, 2 monastères, 2 hospices, un séminaire et une chancellerie en briques et avait 8.172 habitants.

C'est à partir de 1804 que Tomsk, devenu chef-lieu de la Sibérie centrale, prit une grande importance et commença à jouer le principal rôle parmi les villes de Sibérie.

Aujourd'hui son territoire occupe, sur les bords de la Tome, une longueur de 5 verstes et une largeur de 2 ; elle a 27 églises dont l'une est la plus grande de Sibérie, un temple protestant, une chapelle catholique, une synagogue, une mosquée, une université, un palais de justice, un Institut technologique, un gymnase, une école de commerce, etc. L'Université comprend : les Facultés de médecine et de droit, l'Institut a quatre sections (chimie, génie civil, mécanique, mines). Il y a 6 bibliothèques et 4 musées (ethnographie, minéralogie, zoologie, anatomie). Tomsk est le centre de l'exploitation des mines d'or.

Sa situation au confluent de l'Ouchaïka et de la Tome est charmante ; elle possède un très joli jardin qu'on est surpris de trouver dans une région où l'hiver est si froid ; un autre jardin superbe entoure l'Université.

Quant à la population elle est intelligente, hospitalière et travailleuse : il n'y en a pas qui soit plus sympathique dans toute la Sibérie.

## TURQUIE

### La conspiration arménienne de Smyrne. —

Nous recevons la lettre suivante relative à la conspiration arménienne de Smyrne qui est très caractéristique de l'allure que prennent certaines revendications de nationalités dans l'Empire turc et dont la presse française n'a pas assez parlé :

Smyrne, le 20 septembre.

Ce n'est pas sans une surprise quelque peu attristée que les Smyrniotes français ont vu en ces derniers temps la mère-patrie se désintéresser de leur sort. La France, à Smyrne, est encore, grâce à l'énergie de ses enfants, à la tête de la population cosmopolite qui travaille dans la grande ville du Levant. Par leur honnêteté, leur droiture, leurs constants efforts, les Français ont réussi à garder ici une situation sociale, politique et morale que bien d'autres leur envient et voudraient pouvoir prendre, et cela, semble-t-il, leur méritait une loyale et complète sympathie. Or, leur a-t-elle été donnée aussi franche et empressée qu'elle devait l'être, cette sympathie, à l'heure où une nouvelle « conspiration des poudres » est venue menacer leur vie, leur fortune, le résultat d'un long et laborieux travail ? Les Smyrniotes ne le trouvent pas. Les journaux français ont relativement peu parlé du complot arménien et personne n'a cru,

en France, à sa tragique importance. Le 10 de ce mois encore le *Journal des Débats* consacrait à ce sujet une correspondance qui, pour être exacte et bien informée, n'en atténuait pas moins, beaucoup trop, les réels dangers qu'ont courus nos compatriotes. Il faut bien, cependant, qu'on le sache : la conjuration arménienne eût accompli son œuvre meurtrière qui eût été épouvantable, sans l'heureux hasard qui l'a fait découvrir. Voici donc, exactement, de quelle façon les choses étaient préparées :

Sous l'inspiration d'un comité résidant en Europe et dont la fortune était sans doute considérable, sept conjurés chefs ayant à leurs ordres une centaine de subordonnés groupés par quatre — chaque groupe ignorait totalement jusqu'à l'existence des autres — s'étaient partagé Smyrne qu'ils avaient divisée en sept secteurs. D'innombrables engins, aujourd'hui retrouvés, avaient été amenés à Smyrne depuis plusieurs mois déjà et une grande quantité de dynamite se trouvait à la disposition des meurtriers. Le 1<sup>er</sup> septembre au soir, jour de fête du Sultan, on devait faire sauter tous les établissements européens, tels que la Banque ottomane, le Crédit Lyonnais, les églises, les écoles, la Société française des quais, la gare du Smyrne-Cassaba, peut-être même les consulats, quelques bâtiments turcs comme le Konak — à l'heure où le Konak devait sauter le vahli recevait les notabilités indigènes — et, sur les routes, tous les travaux d'art pour empêcher la troupe de venir prêter main-forte aux deux cents hommes en garnison à Smyrne. Bien plus, par un étrange surcroît de férocité, les conjurés avaient décidé de jeter sur la foule qui ne manque pas de venir, ce soir-là, se promener nombreuse sur les quais, des bombes à main qui eussent occasionné un épouvantable carnage, évalué, peut-être avec exagération par les Turcs, à dix mille personnes. Or, tous ces préparatifs tenus admirablement secrets sont aujourd'hui prouvés. Nos autorités consulaires à Smyrne ont pu assister à l'ouverture d'un coffre-fort au Crédit Lyonnais qui, à lui seul, contenait 60 kilogrammes de dynamite, exactement pesés : de quoi détruire tout un quartier. Les autorités turques ont trouvé en divers lieux les travaux prêts à recevoir la poudre et, par les papiers qui ont été découverts soit au Crédit Lyonnais, soit en d'autres endroits, on peut aujourd'hui mesurer le péril auquel la ville a échappé.

Chacun connaît l'histoire du tailleur d'occasion, dont les journaux ont parlé pour n'y pas donner créance. Elle est cependant véridique. Les conjurés et leurs affiliés avaient loué des boutiques sous les établissements qui devaient sauter et le tailleur était de ce nombre. Il avait son magasin dans la Banque ottomane et déjà, aux quatre coins de son local, il avait construit une sorte de maçonnerie destinée à recevoir la dynamite. S'il a été relâché, comme on l'a dit — ce qui n'est pas certain — il ne faudrait pas en conclure qu'il est innocent : la police turque a d'étranges manières de procéder et elle a appli-

que sa manière de faire à cet individu. Elle l'aura mis en liberté provisoire pour le filer; elle lui aura promis une atténuation de peine s'il révélait le nom des coupables et, sa besogne faite, remis sous les verrous où il se trouve, en tout cas, aujourd'hui.

Sur la façon dont la conjuration fut découverte, seul le *Journal* a donné l'exacte version. Deux Arméniens se trouvaient dans la maison où avaient été déposées les bombes, maison qui, par parenthèse, est la propriété du drogman du consulat français, quand l'un d'eux voulant manier un fusil de chasse laissa partir le coup. Les deux conjurés eurent peur et du bruit et d'une explosion. Ils se précipitèrent dans la rue, feignant une rixe, dans la pensée que personne n'aurait l'idée d'aller perquisitionner chez eux. Ce fut le contraire qui arriva. La police turque ne put mettre la main sur les coupables qui profitèrent de l'attroupement pour fuir, mais elle mit, ce qui valait mieux, la main sur la dynamite et sur tous les papiers qui révélèrent le complot.

On se demande avec effroi ce que fût devenue la ville si la conjuration avait fait son œuvre, et la découverte des bombes à Athènes n'a pas été faite pour rassurer. On sait maintenant qu'à Magnésie un autre centre anarchiste travaillait sous la même inspiration et il est bien probable qu'on découvrira encore de nouveaux faits qui prouveront combien le complot était fort, quelles ramifications il avait en Asie Mineure et à quel danger les Européens ont échappé. Il faut vraiment avoir une âme orientale, pétrie de ruse, de volonté, d'idéal et de cruauté pour machiner pareille œuvre et croire ensuite naïvement que l'Europe s'intéressera par de semblables moyens au sort d'une population qui peut être malheureuse, mais qui n'a rien de sympathique. Oui, certes, si la conjuration avait abouti, d'incontestables massacres arméniens auraient eu lieu; mais franchement la peine du talion était méritée et les victimes des turcs eussent été mal venues de venir implorer le secours de leurs propres victimes.

Il serait donc de toute justice que la France tournât les yeux vers ses enfants d'Orient et que les journalistes éclairassent le peuple sur la réalité du péril que nos concitoyens ont couru comme sur ses véritables causes. C'est ce que j'ai voulu faire aujourd'hui. Il est bien possible que j'aie à revenir encore sur ces événements dans une prochaine lettre.

ALBERT VOGT.

## PERSE

**La frontière du Seistan.** — Nous avons déjà à plusieurs reprises signalé l'attention jalouse que les Anglais portent sur le Seistan, la province persane qui pénètre légèrement dans l'Afghanistan, dans la région de marécages appelée le lac Helمند. Les Anglais ont eu de nouveau à

s'occuper récemment de cette province pour y établir nettement la frontière entre l'Afghanistan et la Perse, aux termes de leurs traités avec ce dernier pays qui font d'eux les arbitres nécessaires lorsque des différends sur les limites s'élèvent entre Persans et Afghans. Ce régime, qui dure depuis une cinquantaine d'années, a certainement été établi par les Anglais pour retirer toute raison d'être à une intervention russe dans les querelles entre les deux Etats asiatiques limitrophes.

La commission de délimitation du Seistan qui vient d'opérer, a travaillé sous les ordres du colonel Mac Mahon. Sa tâche a été particulièrement délicate, puisqu'il s'agissait d'établir la frontière dans une région irriguée par le cours inférieur de l'Helمند et des rivières voisines, et dans laquelle tous les abornements sont particulièrement difficiles, car, en permettant ou en ne permettant pas les irrigations, ils peuvent rendre telle ou telle partie du pays improductive et inhabitable. Outre ce travail ardu, les commissaires anglais ont dû subir le climat du Seistan qui est particulièrement exécrable. En été, pendant un grand tiers de l'année, il souffle un vent brûlant et desséché du Nord-Ouest, qui détermine une température presque insupportable. En hiver, ce sont au contraire de grands froids et des vents encore plus violents: une tempête de neige qui sévit au mois de mars 1903 en donne une idée, puisque la vitesse du vent dépassa 160 kilomètres à l'heure. Il est vrai que cette région ainsi balayée échappe à l'insalubrité qui la rendrait autrement inhabitable. Des moustiques naissent en effet dans les marécages, formés par la réunion de l'Helمند, du Kasch-Roud du Ha-Roud, etc., mais ils sont immédiatement disséminés par le vent.

Les Anglais estiment que les longs travaux de la mission ont fait disparaître toute cause de difficultés entre les sujets persans et afghans dans la province du Seistan, mais tel n'est pas l'avis des quelques journaux qui constituent la presse persane. Ces derniers déclarent que la délimitation opérée par la commission britannique donne à l'Afghanistan une portion considérable du Seistan et qu'elle attribue à ce dernier pays les deux tiers du lac Helمند, au risque d'empêcher l'irrigation des régions laissées à la Perse, et, en conséquence, elle demande au Chah de ne pas ratifier le protocole de la commission de délimitation.

**Projets de chemins de fer russes.** — Parmi les nouveaux chemins de fer qui ont été achevés en 1904 dans l'empire russe, soit 51.587 verstes en Europe et 10.213 en Asie, il convient de signaler la ligne de Saint-Petersbourg à Viatka, qui met la capitale en communication directe avec le Transsibérien, la ligne d'Orenbourg à Tachkent, le chemin de fer circumbaïkalien, et enfin le tronçon d'Erivan à Djoulfa sur la frontière de Perse.

Cette dernière ligne a attiré l'attention de l'Angleterre qui y voit l'amorce d'un chemin de fer russe traversant la Perse du Nord, et dont le

projet doit par conséquent l'inquiéter. Déjà il semble avoir été dessiné par une sorte de contrat préparatoire. Lorsque le Chah de Perse vint à Contrexéville pour la première fois, le gouvernement russe lui prêta une assez grosse somme à la condition qu'une bonne route serait construite de Nakhichevan, à la frontière, jusqu'à Tauris. Ce travail devait être exécuté dans un délai d'ailleurs assez large, faute de quoi l'entreprise passerait entre les mains d'une maison russe. Comme bien l'on pense, si l'on songe aux habitudes des pays d'Orient, l'œuvre ne fut pas achevée à l'expiration de la période fixée, et c'est en effet un entrepreneur russe qui a construit la route jusqu'à Tauris.

D'après les Anglais, il existe en Russie un projet d'après lequel un chemin de fer serait établi sur cette route, et de Tauris gagnerait Téhéran, puis Mehed dans le Khorassan, faisant tout le tour de la Perse du Nord. D'un point quelconque de cette ligne, si la politique le permettait, on pourrait lancer un chemin de fer vers un point du golfe Persique ou vers un des bons ports qui s'ouvrent le long du littoral du Mékran, sur l'océan Indien. Ce sont d'ailleurs là des projets éloignés, il s'agit, surtout si l'on veut traverser la Perse du Nord au Sud, de franchir des régions extrêmement infertiles et désertes. Mais dès à présent ces visées russes préoccupent les Anglais, d'autant que, aux termes d'un arrangement russo-persan, le Chah ne doit permettre la construction d'aucun chemin de fer dans son empire, ce qui semble donner à cet égard à la Russie un droit de contrôle sur le territoire de l'Etat asiatique voisin.

Il est à remarquer d'ailleurs que les gouvernements russe et persan discutent en ce moment un plan pour améliorer les communications entre le Nord de la Perse et les possessions russes de l'Asie centrale. Un groupe d'ingénieurs russes se rendra dans la région frontière au mois de novembre pour étudier cette question. Il semble que ce soit là un résultat du dernier voyage du Chah à Saint-Pétersbourg. On avait déclaré que pendant cette visite le souverain persan avait conclu un nouveau traité de commerce avec la Russie, ou qu'il avait préparé la conclusion d'un emprunt, mais ces deux bruits ont été formellement démentis.

Parlant des chemins de fer dans l'Asie centrale, il faut signaler que les Russes construisent actuellement un pont sur l'Oxus (Amou Daria), non loin du point où ce fleuve pénètre en territoire russe, après avoir cessé de servir de frontière au pays de Boukara et à l'Afghanistan. Ce pont serait destiné au passage d'une ligne reliant Samarkande, dans la direction du Sud, à la vallée de l'Oxus.

Du côté anglais, on annonce que le nouveau chemin de fer qui de Peshawer se dirige vers le Nord-Ouest, au Nord de la passe de Kaiber, est en ce moment l'objet des études définitives. On a transféré sur ce point le personnel du chemin de fer qui vient d'être établi entre Quetta et Nouchki, dans le Bélouchistan.

## ASIE ANGLAISE

**Création d'une nouvelle province dans l'Inde.** — De toutes les grandes divisions administratives de l'Inde, le Bengale est, comme l'on sait, la plus peuplée. Avec ses 74.744.866 habitants (recensement de 1901) il laisse bien loin en arrière les présidences de Bombay et de Madras qui n'ont respectivement que 18.559.561 et 38.209.436 habitants, et même les Provinces-Unies d'Agra et d'Oudh dont la population atteint le chiffre de 47.691.782 individus. On comprend sans peine que l'administration d'une telle masse d'êtres humains, qui n'est pas loin d'égaliser la population des Etats-Unis, représente une charge considérable pour le fonctionnaire qui en a la responsabilité. Dans les premiers temps de la domination anglaise, le gouverneur général de la colonie administrait directement le Bengale. En 1854, il parut nécessaire d'ériger la province en une circonscription distincte, ayant à sa tête un lieutenant gouverneur. Dès cette époque, alors que la nouvelle circonscription n'avait que 40 millions d'habitants, le gouverneur général lord Dalhousie estimait que les forces d'un seul homme ne pouvaient suffire à la besogne. En 1876, nouvelle modification; l'Assam était constitué en province autonome de second rang et placé sous l'autorité d'un « Principal Commissaire ». Mais la population du Bengale s'accroissait sans cesse et avec elle les difficultés du gouvernement. On en était arrivé au point que le lieutenant gouverneur ne réussissait pas toujours à visiter tous les districts de la province au cours des cinq années de son administration. Or, tandis que le Bengale comptait, avons-nous dit, 75 millions d'habitants, l'Assam n'en comptait guère plus de 6 millions avec une densité de 109 habitants au mille carré, alors que dans le Bengale cette même densité s'élève à 588. Il paraissait tout naturel d'opérer dans la géographie administrative de cette partie de l'Inde un remaniement profond et de couper le Bengale en deux portions dont l'une serait réunie à l'Assam pour constituer une nouvelle province. C'est ce que fit lord Curzon il y a quelques semaines. Son projet, dont la mise en vigueur a été fixée au 16 octobre, et qui comporte, outre la cession à l'Assam de plusieurs districts du Bengale, un certain nombre de remaniements territoriaux entre le Bengale et les provinces de l'Inde qui l'avoisinent à l'Ouest, peut se résumer ainsi : Le Bengale cède aux *Provinces centrales* les cinq Etats indigènes de Jashpur, Sarguja, Udaipur, Korea et Chang Bhakhar qui constituent un solide bloc de territoire, habité par une population parlant hindoustani; par contre, les mêmes *Provinces centrales* cèdent au Bengale le district de Sambalpur (à l'exception de Chandarpur, des zemindaris de Padampur et de Phuljhar) et les cinq Etats indigènes de Patna, Kalahandi ou Karond, Sonpur, Bamra et Rairakhol. Le chassé-croisé est motivé par des raisons de linguistique : il sera

ainsi en effet possible de grouper sous un seul fonctionnaire européen les états dont les habitants parlent l'Uriva. Mais ce ne sont là, somme toute, que des modifications de peu d'importance. A l'Est, la frontière du Bengale est bien plus sérieusement modifiée. Il cède en effet à l'Assam la division de Chittagong et les districts orientaux de Dacca et de Mymensingh, les districts de Rajshahi, Dinajpur, Jalpaiguri et Malda et l'état indigène de Kuch-Béhar; Dardjeeling et son district demeurent rattachés au Bengale. La nouvelle province, qui prendra le nom de « Eastern Bengal and Assam » (Bengale oriental et Assam), aura ainsi une population d'un peu plus de 31 millions d'habitants, tandis que le Bengale proprement dit sera réduit à 54 millions environ. Sur ces 31 millions, on comptera 16 millions de Musulmans et 12 millions d'Hindous; le Bengale devant compter après le partage 42 millions d'Hindous et 9 millions de Musulmans. Le lieutenant-gouverneur de la nouvelle province aura sa résidence à Dacca, ville musulmane d'environ 90.000 habitants. Si l'on considère que l'Assam, qui languissait un peu jusqu'à présent faute de population, va trouver dans la nouvelle combinaison, avec un excellent débouché sur le golfe de Bengale par le port de Chittagong, les ressources nécessaires pour amener son plein développement, que la presque totalité des plantations de thé de l'Inde — comme nous l'indiquons ci-dessous — et la majeure partie de ses plantations de jute vont se trouver groupés dans la même province, ce qui facilitera singulièrement la centralisation des efforts des producteurs pour l'expansion de leur commerce, on ne peut que féliciter lord Curzon de cette réforme.

Elle a cependant provoqué de très vives protestations de la part de ce que, faute d'expression plus exacte, on est bien forcé d'appeler les organes de l'opinion au Bengale. La presse bengali presque tout entière et plusieurs Zemindaris ont protesté contre une mesure qu'ils considèrent comme une atteinte aux liens qu'une même civilisation et tout un passé de traditions communes a créés entre les habitants du Bengale. Lord Curzon aurait voulu, sans égards pour les sentiments de la population, détruire le semblant d'unité nationale qui s'ébauchait au Bengale. Des meetings ont été tenus, des cortèges ont promené le drapeau noir à Calcutta, on a menacé, et peut-être cette menace sera-t-elle, dans une certaine mesure, suivie d'effet, de « boycotter » les marchandises d'origine anglaise. Jusqu'à quel point ce mouvement, que mènent les mêmes hommes qui dirigent les destinées du *Congrès national indien*, répond-il aux sentiments réels de la population? C'est ce qu'il est bien difficile d'apprécier. Il n'est pas douteux que les Bengalis occupent une situation particulière dans la société hindoue et qu'ils jouent dans la vie politique, si faible encore, de la péninsule, un rôle important, que certains critiques jugent du reste hors de proportion avec leur caractère et leur mentalité. Il est certain, de même, que la floraison de la littérature bengali à

laquelle on a assisté depuis quelques années, n'a pas été sans donner une apparence de réalité à ce que l'on a appelé l'*âme bengali*. Mais ce n'est là, autant qu'il est possible d'en juger, qu'un mouvement de lettrés, dont l'action se borne à un champ restreint, et pour l'énorme masse des Bengalis, pour ces dizaines de millions d'êtres qui grouillent dans la basse vallée du Gange, il est fort probable que ces questions n'existent même pas. Au surplus, on peut se demander comment le fait que le Bengale sera administré par deux fonctionnaires différents, mais soumis tous deux à un même pouvoir suprême, peut briser les liens qui unissent les Bengalis entre eux et paralyser le développement de leur sens national. L'agitation que nous signalions plus haut ne saurait être que passagère. Elle cédera sans aucun doute devant la fermeté du gouvernement de l'Inde et de celui de la métropole, qui sont en cette affaire pleinement d'accord, et s'apaisera aussitôt que l'expérience aura démontré l'inanité des reproches que les partisans de l'ancien état de choses font au régime nouveau.

\* \*

La province nouvellement créée avec l'Assam et une partie du Bengale va se trouver contenir la presque totalité des plantations de thé de l'Inde. Il ne restera en dehors de l'Assam que les exploitations du district de Dardjeeling, mais c'est là une exception peu importante. En effet, sur les 524.547 acres (environ 212.272 hectares) plantés en thé, que l'on comptait dans l'Inde à la fin de 1904, l'Assam comprenait 337.821 acres, soit les 64,4 0/0 et le Bengale 134.668 acres, soit 25,7 0/0. Or tous les districts du Bengale (Dardjeeling excepté) où se pratique la culture du thé passent à la nouvelle province. Dardjeeling ne comptant que 50.623 acres plantés en thé, on voit que l'Assam agrandi renfermera les neuf dixièmes des terres indiennes consacrées à la culture du thé.

**Le commerce de la Birmanie en 1904.** — Nous empruntons les renseignements qui suivent au rapport sur la situation générale de la Birmanie au point de vue économique que M. Dautresme, notre consul à Rangoun, vient d'adresser au ministre des Affaires étrangères.

La valeur totale du commerce maritime de la colonie s'est élevé de 373.700.000 roupies à 394.600.000. C'est le chiffre le plus élevé atteint jusqu'à présent. Les importations ont été de 170 millions et les exportations de 220 millions et demi. Environ 62 0/0 du commerce total a été étranger.

La valeur des importations étrangères par mer a passé de 62.500.000 roupies à 84.700.000. Si l'on exclut l'or et l'argent, l'augmentation a atteint 38 0/0. La raison de cette augmentation remarquable a été une récolte abondante et un marché financier très favorable. Les importations de fils et tissus ont atteint 29.200.000 roupies. En

ce qui concerne le fil de coton et les tissus, l'augmentation a été plutôt en valeur qu'en quantité par suite d'une élévation de prix de la matière première. Les importations de soie se sont élevées de 6 à 9 millions de yards et la valeur a passé de 3.600.000 à 5.400.000 roupies. L'augmentation a été due presque entièrement aux grandes importations de pièces de soie du Japon, qui sont en train de prendre totalement la place des soies d'Europe sur le marché, eu égard à leur plus de solidité, à leurs couleurs plus chatoyantes et leur plus grande valeur en général. Les tissus de laine ont plus que doublé, passant de 1 million à 2.200.000. Les allumettes, venant principalement du Japon, montent de 950.000 à 1.200.000 roupies. Les machines à coudre ont triplé. Les importations de fer ont doublé et leur valeur a monté de 450.000 à 8.700.000 roupies. Les achats de pétrole ont été normaux. Les liqueurs sont passées de 2.900.000 à 3.700.000 roupies, dont 1.800.000 de bière et stout. Le sucre est passé de 2.350.000 à 3.175.000 roupies. Poissons salés des Détroits (Straits Settlements), lard, jambons, biscuits, beurre, fromage, lait condensé, confitures, sardines ont considérablement augmenté.

La plupart des marchandises sont venues du Royaume-Uni (58 0/0) et des Détroits (11 0/0). Le Japon vient en troisième lieu (6 0/0). Les autres pays, par rang d'importance, sont : l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, les Etats-Unis, la France, la Chine, l'Autriche et Java. Le Royaume-Uni a fourni 91 0/0 des liqueurs, 62 0/0 des vaisselles et verreries et coutellerie; 77 0/0 du fer; et 78 0/0 des tissus. Un chargement de pétrole russe a été jeté sur la place, mais n'a pas trouvé faveur auprès des clients. Le pétrole des Détroits a augmenté.

Les exportations pour les pays étrangers n'ont pas sensiblement augmenté (154.700.000 contre 158.200.000 roupies). Le gros du commerce a été surtout le riz; puis le son de riz, les graines, le coton, les peaux, le teck. Les riz ont faibli un peu, mais le reste est en progression; c'est le prix trop bas qui a fait garder en magasin le riz de l'année; les haricots également ont faibli par suite de la mauvaise récolte. Les exportations en coton ont augmenté pour le Royaume-Uni par suite de la guerre japonaise qui a diminué la fourniture pour le Japon. Mais il est probable que cela ne durera pas, car les manufactures anglaises trouvent le coton birman trop inégal comme qualité.

Le teck est passé de 6.500.000 à 8.800.000 roupies.

Les exportations peuvent se régler ainsi : Détroits, 21 0/0; Japon, 19 0/0; Royaume-Uni, 15 0/0; Allemagne, 10 0/0. Le riz non décortiqué a été exporté aux Détroits et au Japon, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Autriche et en Hollande.

Les importations des produits de l'Inde ont passé de 60.900 000 à 65.100.000 roupies, et celles des marchandises étrangères par les ports de l'Inde, de 41.600.000 à 42.700.000 roupies. Les exportations aux ports de l'Inde des marchandises étrangères ont passé de 8.450.000 à 9.000.000

de roupies; mais les marchandises pour la métropole ont diminué, passant de 58.700.000 à 53.100.000 roupies, par suite de la diminution de la fourniture de riz.

Les importations de pétrole, qui étaient de 1.800.000 gallons l'année précédente, ont presque doublé cette année; et celles des chandelles ont monté de 1 million et demi à 5 millions et demi de livres, en dépit du nombre considérable brûlé dans les pagodes de Birmanie.

La valeur du commerce transfrontière a atteint 37 millions de roupies, en augmentation de 6 millions sur l'année dernière. Les imports ont augmenté de 26 0/0 et les exports de 12 0/0.

Le commerce avec la Chine occidentale (Yunnan) a montré un faible accroissement. Les imports, plus de la moitié en argent, ont été de 2.700.000 roupies, et les exports, principalement les tissus, de 3.600.000 roupies.

Avec les Etats Chan, surtout le long de la Salouen, il y a eu augmentation d'imports et diminution d'exports. La valeur totale a été de 40.500.000 roupies. Le commerce est dérivé peu à peu vers le chemin de fer (section Mandalay-Lashio).

## NOMINATIONS OFFICIELLES

### MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

L'exequatur a été accordé à MM. :  
Manuel Amunategui Solar, *consul général* du Chili à Paris;  
Raoul Duval, *consul* de Costa-Rica au Havre;  
John Ward, *consul général* de Libéria à Paris;  
Jose Paredès, *consul* de Panama à Saint-Nazaire;  
Oscar Malmros, *consul* des Etats-Unis d'Amérique à Rouen.

M. Ratard, *consul* à Changhaï, est promu *consul général*;  
MM. Pesoli, *consul* à Philadelphie; Claudel, *consul* à Fouchéou, et Pradère, *consul* à Helsingfors, sont promus *consuls* de 1<sup>re</sup> cl.;

MM. Pila, *consul suppléant* à Changhaï; Gauthier, *consul suppléant* à Tunis, sont promus *consuls* de 2<sup>e</sup> cl.;

M. Vossion, promu *consul général*, est chargé du consulat général au Cap de Bonne-Espérance;

M. Barret est nommé *consul* à Bombay;

M. Despeyssailles est nommé *vice-consul* à Bourgas;

M. Bœufvé est nommé *consul* à Panama;

M. Menant est nommé *vice-consul* à Patras;

M. de Fages de Chaulnes est nommé *consul* à Fiume;

M. Gauthier est nommé *consul* à Glasgow;

M. Fradin de Belabre est nommé *vice-consul* à Douvres;

M. Birlé est nommé *vice-consul* à Rhodes.

### MINISTÈRE DE LA GUERRE

#### Troupes métropolitaines.

##### SERVICE VÉTÉRINAIRE

Tonkin. — M. Boulard, *vétérin. en second*, est désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine au Tonkin.

#### Troupes coloniales.

##### INFANTERIE

Chine. — M. le *lieut.* Laurent est désig. pour servir au 16<sup>e</sup> rég.

Indo-Chine. — M. le *lieut.* Arpage est désig. pour servir en Indo-Chine;

M. le *capit.* Soulas est affecté au service géographique de l'Indo-Chine.

Cochinchine. — MM. les *lieut.* Coulon et Lévy sont affectés au 11<sup>e</sup> rég.;

M. le *chef de bat.* Gay est placé au 1<sup>er</sup> annamites et M. le *lieut.* Motte au 2<sup>e</sup> annamites.

Sont désig. pour servir en Cochinchine :  
MM. le colonel Colonna de Giovenina; les chefs de bat. Chartrain et Leblanc; les capit. Raynal, Arnaudeau, Tiffon; le lieut. Martin-Jarrand et les sous-lieut. Dor, Cozic et Mangin.

**Tonkin.** — M. le colonel Ecorse est désig. pour servir au Tonkin;

M. le capit. Talon est affecté au 9<sup>e</sup> rég.; M. le lieut. des Gars au 10<sup>e</sup> rég.; M. le lieut. Supt au 18<sup>e</sup> rég. et MM. les lieut. Chenet et Latapie au 3<sup>e</sup> tonkinois.

Sont désig. pour servir au Tonkin :

MM. le chef de bat. Ballet-Baz; les capit. Moreau, Wemel, de Rauglaudre, Noël, Fouquet et Blaise; les lieut. Raould, Contant, Ehrard, Séguineau, Bruyère et Alphand; les sous-lieut. Witzman et Silvani.

MM. les capit. Tétré et Gœhring sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le lieut. Tap est affecté au 18<sup>e</sup> rég.;

MM. le capit. Delamarre et le lieut. Pannetier sont désig. pour servir au Tonkin;

M. le lieut. Coville est placé au bataill. chinois; M. le lieut. Bergin au 9<sup>e</sup> rég. et M. le lieut. Raymond au 10<sup>e</sup> rég.;

M. le lieut. Guerrini est désig. pour le 5<sup>e</sup> tonkinois.

## ARTILLERIE

**Chine.** — M. le capit. Goujon est désig. pour servir au corps d'occup.;

M. le lieut. Garnier est désig. pour servir à Tien-tsin.

**Indo-Chine.** — M. le lieut. Perney est mis à la disposition du général command. supérieur.

**Cochinchine.** — MM. le chef d'escad. Gide; le capit. Deslions et le lieut. Boudouresque sont désig. pour servir en Cochinchine;

MM. les chefs d'escad. Gaudel et Schalck et les lieut. Mazin et Cartron sont désig. pour servir en Cochinchine.

**Tonkin.** — MM. le chef d'escad. Génin; le capit. Cédié et les lieut. Sabouret, Marc et Corre sont désig. pour servir au Tonkin;

MM. les capit. Simon et Welly et les lieut. Lecointre et Maurin sont désig. pour servir à la brigade de réserve de Chine;

MM. les chefs d'escad. Mathieu et Poivez et le capit. Regard sont désig. pour servir au Tonkin.

**Nouvelle-Calédonie.** — M. le lieut. Marc est désig. pour servir à la Nouvelle-Calédonie.

## Officiers d'administration.

**Chine.** — M. l'offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl. Montassier est désig. pour servir à Tien-tsin.

**Cochinchine.** — M. l'offic. d'admin. de 2<sup>e</sup> cl. Lechat est désig. pour servir en Cochinchine.

**Tonkin.** — MM. les offic. d'admin. de 1<sup>re</sup> cl. Agenet et Bizon et le stagiaire de 2<sup>e</sup> cl. Brelivet sont désig. pour servir au Tonkin.

## CORPS DU COMMISSARIAT

**Indo-Chine.** — M. le commiss. ppal de 3<sup>e</sup> cl. Willotte est désig. pour servir en Indo-Chine.

## SERVICE DE SANTÉ

**Indo-Chine.** — MM. Gauducheau et Normet, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., et Lucas, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., sont désig. pour servir en Indo-Chine.

**Cochinchine.** — M. Nouaille-Degorce, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., est désig. pour servir en Cochinchine;

M. Angier, méd.-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour servir en Cochinchine.

**Tonkin.** — MM. de la Barrière, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., et Sibiril, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., sont désig. pour servir au Tonkin;

M. Ascornet, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., est désig. pour servir au Tonkin;

MM. Gautier et Marty, méd.-maj. de 2<sup>e</sup> cl., et Cavaud, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., sont désig. pour servir au 18<sup>e</sup> rég.;

M. Collin, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour servir à Haiphong;

M. Gauthier, méd. aide-maj. de 1<sup>re</sup> cl., est désig. pour servir au 5<sup>e</sup> tonkinois à Phu-lien.

## Officiers d'administration.

**Chine.** — M. Adrian, offic. d'admin. de 3<sup>e</sup> cl., est désig. pour servir au corps d'occup.

## MINISTÈRE DE LA MARINE

## ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

**Extrême-Orient.** — M. le contre-amiral de Marolles est nommé au command. de la marine en Indo-Chine;

M. le contre-amiral Boisse est nommé au command. d'une division de l'escadre d'Extrême-Orient.

## ÉTAT-MAJOR DE LA FLOTTE

**Extrême-Orient.** — M. le lieut. de vaiss. Gouy est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

Les aspirants de 1<sup>re</sup> cl. dont les noms suivent sont affectés à l'escadre d'Extrême-Orient :

MM. Michelin (A.-H.-J.), Melchior (M.-C.-P.), Le Luc (M.-A.), Bourragué (C.-J.-L.), Ardon (P.-I.-R.), Passerat de Silans (P.-H.), Lescanne (J.), Landrian (M.-A.), Le Prieur (Y.-P.-G.), Prot (G.-A.), Flandrin (H.-M.), Boyer de Bouillane (C.-M.-C.), Piéri (P.-F.-J.), Joneaux (L.-A.), Baule (M.-J.-A.), Reveillaud (G.-E.-S.), De Peyrecave de Lamarque (L.-M.-C.), Bahèze de Lanlay (J.-F.-M.), Marquier de Villemagne (F.-M.-C.-J.), Monnier (P.-A.), Dieudonné (J.-M.), Fradin (G.), Moëllinger (C.-J.);

M. le lieut. de vaiss. Motas d'Hestreux est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*,

M. le lieut. de vaiss. Hubert est désig. pour embarq. sur le *Guichen*;

M. le lieut. de vaiss. Bihel est nommé au command. de la *Fronde*;

M. le lieut. de vaiss. Croissandeau est désig. pour embarq. comme second sur le *Pistolet*;

M. le lieut. de vaiss. Mercier est nommé au command. de la *Surprise*;

MM. les lieut. de vaiss. Le Blanc et Rebel; les enseig. de vaiss. Darde, Ogé et Laine; les mécanic. ppaux de 2<sup>e</sup> cl. Le Fichoux et Scioréto-sont désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le mécanic. ppal de 2<sup>e</sup> cl. Masson est désig. pour embarq. sur le *Montcalm*.

**Crète.** — M. le capit. de fréq. de Lartigue est nommé au command. du *Kléber*;

M. le lieut. de vaiss. Dussoubz est désig. pour embarq. comme second sur le *Condor*.

## CORPS DU COMMISSARIAT

**Extrême-Orient.** — M. le commiss. en chef de 1<sup>re</sup> cl. Faure est désig. pour remplir les fonctions de commiss. en chef de l'escadre d'Extrême-Orient.

M. le commiss. en chef de 1<sup>re</sup> cl. Burle est nommé commiss. de l'escadre d'Extrême-Orient;

M. le commiss. de 1<sup>re</sup> cl. Guillotel est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le commiss. de 1<sup>re</sup> cl. Cornut-Gentille est désig. pour embarq. sur le *Gueydon*.

## SERVICE DE SANTÉ

**Extrême-Orient.** — M. le méd. de 1<sup>re</sup> cl. Briend est désig. pour embarq. sur le *Descartes*;

M. le méd. de 2<sup>e</sup> cl. Alain est désig. pour embarq. sur le *Dupetit-Thouars*;

M. le méd. de 2<sup>e</sup> cl. Bellot est désig. pour embarq. sur le *Kersaint*.

## MINISTÈRE DES COLONIES

M. Morel, gouverneur de 1<sup>re</sup> cl. des colonies, est désig. pour remplir les fonctions de directeur général des douanes de l'Indo-Chine.

Sont nommés :

Procur. de la République à Bentré (Indo-Chine), M. Habert; Substitut du procur. de la République à Saïgon, M. de Saint-Michel-Dunezat;

Juge de paix à comp. étendue de Tay-ninh, M. de Rozario;

Lieut. de juge au trib. de prem. inst. de Long-xuyen, M. Niel;

Juge suppl. de la justice de paix à comp. étendue de Tay-ninh, M. Lobrani;

Attaché au parquet du procur. général de l'Indo-Chine, M. Lejeune.

M. Patté est nommé secrét. génér. de 2<sup>e</sup> cl. des colonies en Indo-Chine (mission).

M. Lippmann, sous-chef de bureau, est attaché à titre permanent au commissariat général des Nouvelles-Hébrides.

**La Banque de l'Indo-Chine reçoit gratuitement, dans toutes ses agences, les souscriptions à l'Œuvre du Comité.**

Le Gérant : A. MARTIAL.